



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2009

N° 19



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Siège - Avenue Abdoulaye FADIGA
BP : 3108 - DAKAR (Sénégal)
Tél. : +221 33 839 05 00
Télécopie : +221 33 823 93 35
Télex : BCEAO 21833 SG /
21815 SG / 21530 SG / 21597 SG
Site internet : <http://www.bceao.int>

Directeur de Publication

Kossi TENOU

*Directeur de la Recherche
et de la Statistique*

Email : courriers.drs@bceao.int

Impression :

Imprimerie de la BCEAO
BP : 3108 - DAKAR

ISSN 08505772

Cette revue est conçue pour la seule documentation des destinataires. Bien qu'établie selon les meilleures sources, elle est diffusée sans garantie ni responsabilité de la Banque Centrale.



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

NOTE D'INFORMATION

3^e trimestre 2009

N° 19

ISSN 08505772

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	5
SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA	7
Situation monétaire de l'UMOA	9
Evolution des prix dans les Etats membres de l'UEMOA et perspectives	31
INFORMATIONS GENERALES	39
Communiqués de presse des Organes de l'UMOA	41
Chronologie des principales mesures de politique monétaire	47
CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION	53
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO	61

AVANT-PROPOS

La Note d'Information vise à informer trimestriellement le public sur les décisions des organes de l'Union, la situation monétaire de l'UMOA, les interventions de la BCEAO, l'évolution des prix, les faits marquants de la vie économique et politique des Etats de l'Union, ainsi que sur les textes réglementant l'activité bancaire et financière approuvés au cours de la période.

La Banque Centrale accueillera favorablement toutes les observations et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité et la présentation des informations contenues dans la présente publication.

Le Directeur de Publication

SITUATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'UMOA

SITUATION MONETAIRE DE L'UNION AU 30 JUIN 2009

Le présent chapitre analyse la situation monétaire dans l'Union au deuxième trimestre 2009. Il est structuré autour des quatre parties ci-après :

- Environnement économique et financier de l'Union ;
- Evolution des agrégats monétaires ;
- Marchés financier et monétaire ;
- Mise en œuvre de la politique monétaire.

I – ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'UNION

Le deuxième trimestre 2009 a été marqué par une décélération du rythme de contraction de l'activité économique mondiale, traduisant essentiellement les premières retombées des efforts entrepris par les pouvoirs publics dans les grands pays industrialisés pour relancer la croissance.

Aux Etats-Unis, le produit intérieur brut (PIB) s'est replié de 0,3% au cours du deuxième trimestre 2009, après une baisse de 1,6% enregistrée sur le trimestre précédent. Le Japon a renoué avec la croissance économique au deuxième trimestre 2009 après douze mois de récession. Son PIB a progressé de 0,9% par rapport au trimestre précédent. Dans la Zone euro, la contraction de l'activité ressortirait à 0,1%, contre 2,5% au premier trimestre de l'année en cours, en relation avec le retour de la croissance dans les deux grands pays de la Zone. En effet, après quatre trimestres consécutifs de contraction de l'activité, l'Allemagne et la France pourraient enregistrer, chacune, une hausse de 0,3% de leur PIB sur le second trimestre 2009.

Les pays émergents et en développement devraient, globalement, connaître une amélioration de leurs perspectives de croissance au deuxième trimestre 2009. La Chine et l'Inde enregistreraient des taux de croissance du PIB de 7,9% et 4,7% respectivement, contre 6,1% et 5,8% au

premier trimestre 2009, à la faveur de la mise en œuvre d'importantes mesures de relance de la demande interne. En revanche, l'activité dans la plupart des pays d'Amérique Latine, d'Afrique et du Moyen Orient continuerait de se ressentir du ralentissement du commerce mondial.

Les prévisions du Fonds Monétaire International (FMI) laissent entrevoir une contraction de l'activité mondiale de l'ordre de 1,4% sur l'ensemble de l'année 2009, puis une reprise partielle en 2010, avec une croissance du PIB de 2,5%, soit 0,6 point de pourcentage de plus que les précédentes prévisions, effectuées en avril 2009.

Sur les marchés des matières premières, les cours du pétrole se sont davantage raffermis au deuxième trimestre de l'année, à la faveur principalement d'un meilleur rééquilibrage de l'offre et de la demande. Cette situation s'explique par l'amélioration des perspectives de la demande et la mise en application de la décision, prise en décembre 2008 par les pays membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), de réduire l'offre de pétrole. Les cours observés sur le marché de New York ont augmenté de 41,0% d'un trimestre à l'autre, contre une hausse de 7,0% au trimestre précédent. L'indice des prix des produits énergétiques, calculé par le FMI, a enregistré une croissance de 32,8%, nettement au-dessus du taux de 2,5% enregistré au trimestre précédent.

Les cours de la plupart des produits de base exportés par les Etats membres de l'Union ont été orientés à la hausse durant le trimestre sous revue. Ils sont, cependant, restés en dessous des niveaux exceptionnels atteints en 2008.

Les cours du coton ont augmenté, en moyenne, de 18,7%, au deuxième trimestre 2009, tandis que ceux de l'huile de palme et de palmiste ont connu des progressions respectives de 29,0% et 32,7%. Les cotations du caoutchouc et de l'or se sont, quant à elles, accrues de 9,4% et 1,4%. En revanche,

le café robusta a enregistré, en moyenne, un repli de son prix de l'ordre de 5,8%, nonobstant les perspectives d'une remontée des cours, en relation avec la baisse attendue de l'offre de café provenant de certains grands producteurs d'Amérique et d'Asie. Quant aux cours du cacao, ils ont quasiment stagné sur la période sous revue, enregistrant une légère baisse de 0,7%.

Dans la Zone euro, le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est situé à -0,1% à fin juin 2009, contre une progression de 0,6% à la fin du trimestre précédent. Aux Etats-Unis également, l'indice des prix à la consommation s'est replié, en glissement annuel, de 1,4% à fin juin 2009, alors qu'il avait augmenté de 0,4% à fin mars 2009. Ces évolutions s'expliquent par des effets de base, les prix de l'alimentation et de l'énergie ayant atteint des niveaux records un an auparavant.

En matière de politique monétaire, la Réserve Fédérale américaine (FED) a maintenu inchangée la marge de fluctuation pour son objectif du taux des fonds fédéraux dans la fourchette de 0% à 0,25%, en vue de soutenir les perspectives de reprise aux Etats-Unis. En outre, elle a poursuivi la mise en œuvre des mesures de politique monétaire non conventionnelles destinées à assurer le fonctionnement normal des marchés financiers et à faire baisser les taux à long terme.

La Banque Centrale Européenne (BCE), tout en continuant à appliquer des mesures exceptionnelles, a procédé à des baisses importantes de ses taux directeurs, afin d'inciter les banques à accroître leurs prêts à la clientèle, dans un contexte d'évolution modérée des prix à la consommation. En avril 2009, ses taux ont été abaissés de 25 points de base. Le taux de refinancement est ainsi passé de 1,50% à 1,25%. Le taux de la facilité de prêt marginal a été fixé à 2,25% et le taux de la facilité de dépôt à 0,25%. La BCE a, par la suite, au mois de mai 2009, procédé à une nouvelle baisse de 25 points de base du taux de soumission aux opérations principales de refinancement et de 50 points de base de celui de la facilité de prêt marginal, laissant inchangé le taux de la facilité de dépôt. Ainsi, ces taux

d'intérêt sont fixés respectivement à 1,00%, 1,75% et 0,25%.

Sur le marché des changes, l'euro s'est apprécié de 5,9% pendant le trimestre sous revue alors qu'il s'était déprécié de 5,4% au trimestre précédent. A la fin du deuxième trimestre 2009, un euro s'échangeait à 1,4028 dollar contre 1,3247 dollar à fin mars 2009. La monnaie américaine, principale monnaie de réserve mondiale, a notamment été affectée par les craintes de diversification des monnaies de réserve. En outre, le raffermissement des bourses et des cours du pétrole a réduit la demande pour le billet vert, considéré comme une valeur refuge en période de crise.

Au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique continue de se ressentir de la morosité économique au plan international et du faible niveau des cours des principaux produits d'exportation, dont les effets se traduisent par une contraction de la demande intérieure et un recul de l'offre destinée à l'exportation.

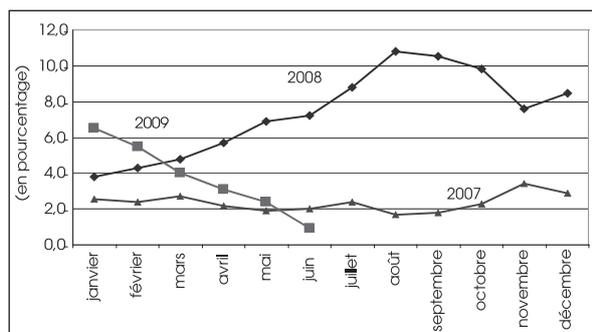
Les résultats des enquêtes de conjoncture réalisées par la Banque Centrale font apparaître une poursuite de la baisse de la production industrielle et du chiffre d'affaires dans le commerce de détail. En effet, à fin juin 2009, l'indice de la production industrielle a enregistré un repli de 3,5% par rapport à son niveau de la même période de l'année précédente. Ce repli est imputable principalement aux contre-performances des branches extractives, notamment celle du pétrole et du gaz naturel (-4,9%), de la production des produits raffinés du pétrole (-29,9%) et de la fabrication de textiles (-74,4%).

Au niveau du secteur tertiaire, le ralentissement de l'activité apparaît plus significatif. L'indice du chiffre d'affaires dans le commerce de détail du secteur moderne s'est inscrit en recul, en glissement annuel, de 12,9% à fin juin 2009. Le repli des ventes concerne l'ensemble des branches d'activité, avec un accent sur le secteur de l'automobile (-10,1%), des produits pétroliers (-29,3%) et des biens d'équipement (-35,8%) qui ont particulièrement subi les effets du repli de la demande intérieure.

La récession mondiale a eu un impact important sur les économies de l'Union, à travers le ralentissement de la demande, la baisse des cours des produits de base et des flux d'entrées de ressources. Les prévisions de croissance révisées à mi-parcours par les services officiels des Etats tenant compte de cet impact, ramènent le taux de croissance du PIB réel de l'Union pour 2009 de 4,7%, initialement prévu, à 3,2%, soit en net ralentissement par rapport au taux de 3,8% enregistré en 2008.

La tendance à la décélération de l'inflation, amorcée en septembre 2008, s'est poursuivie au second trimestre de l'année 2009. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est établi à 0,9% à fin juin 2009, contre 4,0% à fin mars 2009 et 10,8% à fin août 2008. Cette évolution est imputable à la baisse des prix des céréales locales par rapport à leurs niveaux de l'année précédente et à la hausse de moindre ampleur que celle de la même période de 2008 observée sur les prix des produits alimentaires et pétroliers.

Graphique 1 : Evolution des prix à la consommation en glissement annuel



Source : BCEAO.

La divergence des niveaux d'inflation dans les pays de l'Union demeure importante à fin juin 2009. Par pays, le taux d'inflation en glissement annuel, à fin juin 2009, s'est situé à 7,1% au Niger, 2,9% au Bénin, 2,4% au Togo, 0,8% en Côte d'Ivoire, 0,4% au Mali, -0,6% au Burkina, -1,2% en Guinée-Bissau et au Sénégal. Ainsi, l'écart-type de la distribution des taux d'inflation, en glissement annuel, est ressorti à 2,8 points de pourcentage en juin 2009 contre 2,4 points un trimestre plus tôt.

L'Union a enregistré, à fin juin 2009, un différentiel moyen d'inflation défavorable de 1,0 point de pourcentage par rapport à la zone euro. En revanche, le différentiel lui est favorable comparativement à ses principaux

partenaires de la CEDEAO, notamment le Nigeria et le Ghana, avec lesquels l'écart d'inflation ressort respectivement à 10,3 points et 19,8 points de pourcentage.

L'exécution des opérations financières des Etats est demeurée marquée, au cours du premier semestre 2009, par la persistance des tensions de trésorerie, accentuée par la baisse des recettes intérieures, constatée dans certains pays de l'Union. Cette situation s'est traduite par l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs dans la plupart des Etats membres.

Toutefois, ces contraintes financières ont été atténuées par le niveau relativement important de mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement, en soutien aux programmes économiques et financiers exécutés par les pays de l'Union. En effet, pendant la période sous revue, le Bénin, le Burkina, le Togo ont bénéficié de l'assistance du FMI à travers la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), ainsi que des dons projets. La Côte d'Ivoire a bénéficié de dons de la BAD pour l'apurement des arriérés intérieurs. La Guinée-Bissau a, pour sa part, bénéficié de l'Aide d'Urgence Post-Conflict (AUPC) et le Sénégal, de la Facilité de Protection contre les Chocs Exogènes (FPCE).

II - EVOLUTION DES AGREGATS MONETAIRES

La situation monétaire de l'Union à fin juin 2009, comparée à celle à fin mars 2009, est caractérisée par une hausse de la masse monétaire, induite par une augmentation du crédit intérieur, dont l'impact a été atténué par le repli des avoirs extérieurs nets. La baisse des interventions globales de la BCEAO s'est poursuivie dans un contexte de reconstitution saisonnière de la liquidité bancaire.

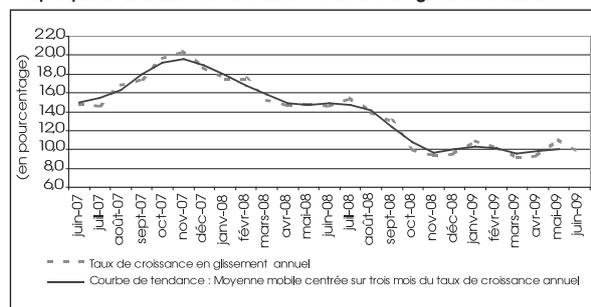
2.1 - La masse monétaire

Au second trimestre de l'année 2009, la masse monétaire s'est accrue de 1,4%, pour s'établir à 9.408,2 milliards à fin juin 2009, après une contraction de 0,5% le trimestre précédent. A la même période de l'année

précédente, une progression de 1,1% avait été notée. L'accroissement de la masse monétaire traduit exclusivement une hausse des dépôts en banques, la circulation fiduciaire s'étant repliée.

En glissement annuel, le rythme de croissance de la masse monétaire s'est légèrement accru, atteignant 9,7% à fin juin 2009, après 9,1% en mars 2009 et 9,6% enregistré en décembre 2008.

Graphique 2 : Evolution de la masse monétaire en glissement annuel



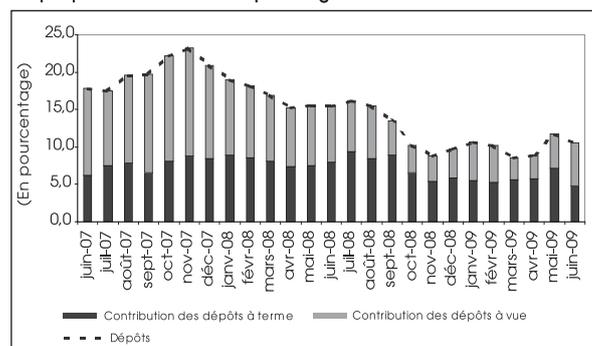
Source : BCEAO.

2.1.1 – Les dépôts

Les dépôts se sont consolidés de 3,1% sur le second trimestre de l'année, pour s'établir à 6.825,2 milliards à fin juin 2009, soit une accélération de leur rythme de progression, en comparaison avec les hausses de 1,0% et 1,6% enregistrées respectivement le trimestre précédent et à la même période de 2008. Les augmentations ont été relevées dans tous les pays. Les plus importantes ont concerné le Bénin (49,5 milliards), la Côte d'Ivoire (41,2 milliards), le Burkina (35,6 milliards), le Mali (32,2 milliards) et le Niger (31,3 milliards). Au Bénin et en Côte d'Ivoire, l'augmentation des dépôts est liée à un apurement des arriérés de paiement intérieurs par l'Etat pour des montants respectifs d'environ 30,0 milliards et 40,0 milliards. Au Niger, cette évolution est imputable à des dépôts effectués par de nouvelles compagnies pétrolières et minières (45,0 milliards) dans le cadre de leur installation.

En glissement annuel, le rythme d'évolution des dépôts auprès du système bancaire s'est inscrit en hausse, en liaison avec la forte progression enregistrée durant le trimestre sous revue. En effet, le taux de croissance des dépôts s'est situé à 10,5% à fin juin 2009, après 8,6% en mars 2009 et 9,7% en décembre 2008.

Graphique 3 : Evolution des dépôts en glissement annuel



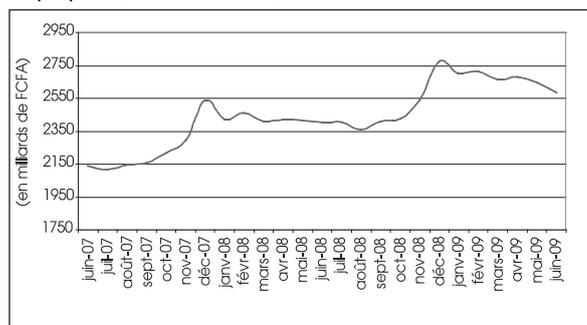
Source : BCEAO.

2.1.2 – La circulation fiduciaire

Durant le trimestre sous revue, la circulation fiduciaire a enregistré une baisse saisonnière de 2,9% pour s'établir à 2.583,0 milliards à fin juin 2009. A la même période de l'année précédente, la circulation fiduciaire avait enregistré un repli de 0,3%.

En glissement annuel, la circulation fiduciaire est ressortie en hausse de 7,5% à fin juin 2009, après la progression de 10,4% observée à fin mars 2009.

Graphique 4 : Evolution de la circulation fiduciaire



Source : BCEAO.

2.2 – Les contreparties de la masse monétaire

2.2.1 – Les avoirs extérieurs nets

Au second trimestre 2009, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires se sont repliés de 117,7 milliards, pour se situer à 4.518,5 milliards à fin juin 2009, après une baisse de 121,0 milliards le trimestre précédent. A la même période de l'année 2008, la position extérieure nette des institutions monétaires avait enregistré une progression de 117,9 milliards. L'évolution observée durant le deuxième trimestre 2009 résulte de la contraction de 106,5 milliards des avoirs extérieurs nets des banques et de

11,2 milliards de ceux de la Banque Centrale.

La baisse des avoirs extérieurs nets des banques traduit celle de 57,0 milliards de leurs disponibilités auprès de leurs correspondants hors de l'Union, accentuée par l'accroissement de 49,5 milliards de leurs engagements vis-à-vis de l'extérieur.

Le repli de 11,2 milliards des avoirs extérieurs nets de la BCEAO est imputable à la hausse de 183,8 milliards des engagements extérieurs dont l'impact a été atténué par un accroissement de 172,6 milliards des réserves de change. Le renforcement des engagements résulte notamment de l'importance des transferts à exécuter sur l'extérieur par la BCEAO (93,7 milliards) et de la hausse de 102,6 milliards du recours des Etats aux ressources du FMI. La consolidation des réserves de change est le fait des opérations avec le FMI, des paiements des intérêts sur les avoirs en devises (+46,4 milliards) et des entrées nettes de ressources (+37,8 milliards) au titre des transferts exécutés avec l'extérieur.

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets des institutions monétaires ont régressé de 0,9% à fin juin 2009, après une progression de 4,7% à fin mars 2009.

2.2.2 – Le crédit intérieur

Durant le deuxième trimestre de l'année 2009, le crédit intérieur a progressé de 2,7%, sous l'effet de la dégradation de la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis du système bancaire et de l'augmentation des crédits à l'économie. A la même période de l'année 2008, la hausse était de 1,7%. Au trimestre précédent, le crédit intérieur avait enregistré un accroissement de 2,8%.

2.2.2.1 – La position nette des Gouvernements (PNG)

Au cours du deuxième trimestre 2009, la position nette débitrice des Gouvernements vis-à-vis des institutions monétaires s'est dégradée de 107,9 milliards, en liaison avec les tensions sur la trésorerie des Etats membres. L'évolution ainsi observée résulte de l'utilisation des concours du FMI (+102,6 milliards), principalement par la Côte d'Ivoire (+54,6 milliards), le Sénégal (+23,4 milliards) et

le Bénin (+7,3 milliards), et de la hausse de 46,9 milliards des concours des banques, dont 20,7 milliards au titre des émissions nettes de bons et obligations des Trésors. Par ailleurs, les dépôts publics dans les livres de la Banque Centrale se sont renforcés de 59,8 milliards, tandis que ceux dans les banques se sont repliés de 17,4 milliards. Les dégradations les plus marquées ont concerné le Bénin (43,3 milliards), la Côte d'Ivoire (42,0 milliards), le Niger (18,8 milliards) et le Mali (16,3 milliards).

D'une année à l'autre, la position nette débitrice des Gouvernements s'est détériorée de 412,7 milliards à fin juin 2009, du fait principalement de la hausse de 116,8 milliards des emprunts auprès des banques et de 144,5 milliards des tirages sur le FMI, ainsi que de la baisse de 117,6 milliards des dépôts à la Banque Centrale.

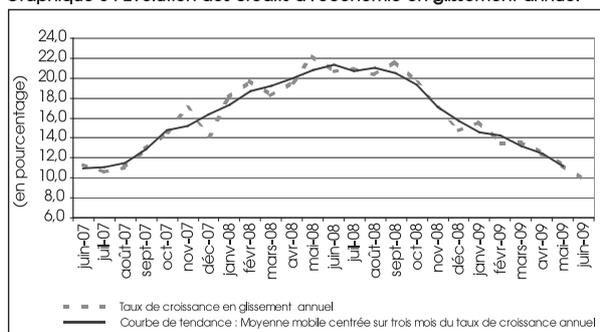
2.2.2.2 – Les crédits à l'économie

L'encours des crédits à l'économie s'est accru de 1,1% sur le trimestre, pour ressortir à 5.666,0 milliards à fin juin 2009, après un repli de 0,4% au trimestre précédent et une hausse de 4,6% à la même période de l'année précédente. L'évolution observée durant le second trimestre 2009 est imputable à la progression de 59,9 milliards des concours ordinaires et de 1,8 milliard des crédits de campagne. La hausse des concours ordinaires résulte de nouvelles mises en place de crédits en faveur des entreprises opérant dans les secteurs du commerce, de l'énergie, de l'agro-industrie et des télécommunications.

En liaison avec l'évolution enregistrée sur le trimestre, la décélération du crédit bancaire en rythme annuel s'est poursuivie. Le taux de croissance s'établirait à 9,9% à fin juin 2009, après 13,6% en mars 2009 et 14,7% en décembre 2008. Ce ralentissement des crédits à l'économie durant la période sous revue peut être lié à la décélération observée un trimestre plus tôt au niveau des dépôts, principales ressources des banques. En effet, la dynamique récente d'évolution des crédits à l'économie dans l'Union semble dépendre en grande partie de celle des dépôts en banques.

Le taux net de dégradation du portefeuille des banques de l'Union s'est établi à 7,9% à fin juin 2009, après 8,0% à fin mars 2009.

Graphique 5 : Evolution des crédits à l'économie en glissement annuel



Source : BCEAO.

2.3 – Les interventions de la Banque Centrale

Les interventions globales de la Banque Centrale ont baissé de 84,2 milliards durant le trimestre, en liaison avec le recul de 78,2 milliards des refinancements en faveur des banques et établissements financiers et de 6,0 milliards des concours aux Trésors nationaux. Elles se sont ainsi situées à 499,5 milliards au 30 juin 2009, soit 234,7 milliards au titre des concours aux banques et établissements financiers et 264,8 milliards au titre des concours aux Trésors.

La baisse des concours aux banques et établissements financiers au cours du deuxième trimestre 2009 est intervenue dans un contexte de poursuite de la reconstitution de la liquidité bancaire et de ralentissement des crédits à l'économie.

S'agissant de l'évolution de la liquidité bancaire, les facteurs autonomes qui l'influencent, c'est-à-dire ceux liés aux opérations avec la clientèle et indépendants des interventions de la Banque Centrale, ont exercé un effet expansif sur la trésorerie des banques. Selon les estimations, le solde net positif des versements de billets aux guichets des banques (+78,9 milliards) et les paiements effectués par les Trésors au profit des banques ou de leur clientèle (+165,0 milliards) et d'autres facteurs nets (+51,2 milliards), atténués par le solde négatif des transferts nets des banques avec l'extérieur via l'Institut d'émission (-100,8 milliards), ont positivement affecté la trésorerie bancaire durant le trimestre de 194,4 milliards.

Dans ce contexte, les banques se sont progressivement désengagées du guichet de la pension (-32,9 milliards), ainsi que des

guichets d'appels d'offres hebdomadaire et mensuel (-45,3 milliards).

Le repli des concours aux Trésors nationaux est entièrement imputable aux remboursements des concours monétaires directs consolidés effectués par l'ensemble des Etats concernés, à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Niger et de la Guinée-Bissau qui n'ont pas honoré les échéances dues pour des montants respectifs de 5.654,5 millions, 886,2 millions, et 73,6 millions. Les arriérés de paiement accumulés par ces trois pays se chiffrent respectivement à 84.817,4 millions, 11.589 millions et 147,2 millions au 1^{er} juillet 2009.

III – MARCHES FINANCIER ET MONETAIRE

Au cours du deuxième trimestre 2009, le **marché des titres publics**, en particulier celui des bons du Trésor, a été très animé. En effet, dix émissions de bons du Trésor d'un montant global de 248,9 milliards ont été enregistrées contre 77,9 milliards durant le trimestre précédent. Ces opérations ont concerné le Bénin (une émission d'un montant de 51,0 milliards sur douze mois), le Burkina (une émission de 16,3 milliards sur trois mois), la Côte d'Ivoire (cinq émissions d'un montant cumulé de 120,7 milliards dont quatre sur un mois et une sur six mois), le Niger (une émission de 20,0 milliards sur six mois), le Sénégal (une émission d'un montant de 25,9 milliards sur douze mois) et le Togo (une émission de 15,0 milliards sur six mois). Les taux de rendement de ces opérations se sont inscrits à 7,0746% pour le Bénin et 5,7319% pour le Burkina. Une moyenne de 6,2334% a été observée pour les opérations à un mois et 7,1003% pour celles à six mois dans le cas de la Côte d'Ivoire, 6,4358% pour le Niger, 7,2449% pour le Sénégal et 6,7203% pour le Togo, contre respectivement 6,7144% pour le Burkina, 5,5215% et 6,0338% pour la Côte d'Ivoire et 6,1666% pour le Mali, effectuées durant le premier trimestre 2009. Par ailleurs, le Trésor du Burkina a émis des obligations pour un montant de 39,8 milliards sur cinq ans au taux de 6,5000%.

Durant le trimestre, les tombées d'échéances sur le marché des titres publics de l'Union se sont élevées à 232,8 milliards contre 42,1

milliards le trimestre précédent. A fin juin 2009, les encours des bons et obligations du Trésor émis par appel public à l'épargne sont ressortis respectivement à 393,3 milliards et 671,7 milliards.

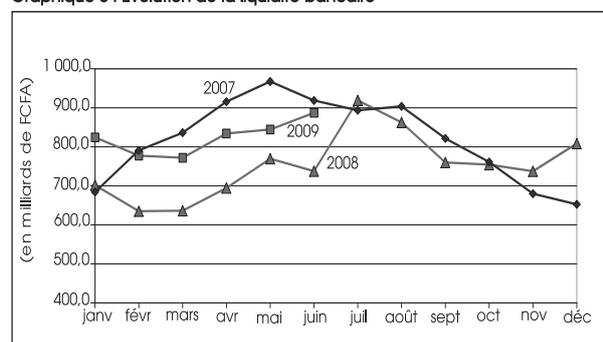
L'orientation baissière des indices sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières s'est poursuivie durant le deuxième trimestre 2009. En effet, l'indice BRVM10 et l'indice BRVM composite se sont fixés au 30 juin 2009 respectivement à 153,56 points et 144,01 points, contre 157,41 points et 149,08 points au 31 mars 2009.

La capitalisation boursière totale du marché s'est, par contre, inscrite en hausse de 7,1%, ressortant à 3.512,1 milliards à fin mars, après la baisse de 14,9% observée le trimestre précédent. Cette évolution est imputable, d'une part, à la hausse de 11,2% de la capitalisation du marché des obligations, qui s'est établie à 2.542,0 milliards à fin juin 2009, en raison de l'introduction à la cote de nouvelles lignes et, d'autre part, à celle de 6,4% du marché des actions, qui s'est située à 2.970,1 milliards.

Le repli des indices est dû à la poursuite de la baisse des cours des principaux titres de la BRVM, notamment dans le secteur des télécommunications représentant plus du tiers de la capitalisation.

Sur le marché interbancaire, les taux moyens sur le compartiment à une semaine, compartiment le plus actif, ont poursuivi leur détente, en ressortant à 4,37% en juin 2009 contre 4,71% en mars 2009, en relation avec les actions menées par la Banque Centrale sur les guichets des appels d'offres d'injection de liquidités.

Graphique 6 : Evolution de la liquidité bancaire



Source : BCEAO.

IV – MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE MONETAIRE

4.1 – Politique des taux d'intérêt

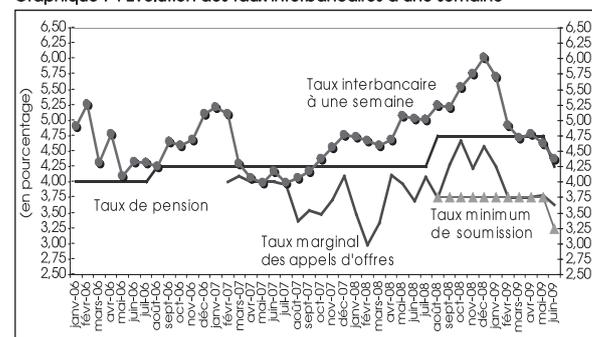
4.1.1 – Taux directeurs de la BCEAO

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie. Par ailleurs, il a été noté un assouplissement de la politique monétaire dans la plupart des banques centrales étrangères. Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

4.1.2 – Politique d'open market

La BCEAO a poursuivi, par le canal de ses opérations hebdomadaires et mensuelles, la couverture des besoins en liquidités des banques.

Graphique 7 : Evolution des taux interbancaires à une semaine



Source : BCEAO.

Ces actions de la BCEAO ont contribué à faire replier le taux du marché interbancaire à une semaine qui, bien que supérieur au taux de la pension depuis la baisse des taux directeurs, converge vers le corridor entre le

taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

4.2 - Réserves obligatoires

Dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;

Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;

Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

L'examen de la mise en œuvre du dispositif des réserves obligatoires sur l'ensemble de la période met en évidence une situation de liquidité excédentaire pour les banques de

l'Union. En effet, les réserves effectivement constituées se sont établies à 895,1 milliards pour la période prenant fin le 15 juin 2009 pour des réserves requises de 594,2 milliards. Ainsi, les réserves libres se sont situées à 300,9 milliards, contre 205,5 milliards pour la période échue le 15 mars 2009.

CONCLUSION

En dépit des signes de stabilisation notés dans les principaux pays industrialisés notamment d'Europe, aux Etats-Unis et dans les pays émergents, les perspectives de croissance économique au plan mondial demeurent fragiles. Dans ce contexte, la situation économique dans les Etats membres de l'UEMOA demeure encore entourée d'incertitudes.

Le deuxième trimestre 2009 reste caractérisé par la poursuite de la décélération des tensions inflationnistes, en rapport notamment avec la baisse des cours des céréales locales et la hausse des produits alimentaires importés de moindre ampleur par rapport à l'évolution constatée à la même période de l'année précédente.

L'exécution des opérations financières des Etats laisse apparaître à fin juin 2009 des tensions de trésorerie marquées par l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs dans certains Etats.

Au plan monétaire, le rythme de progression de la liquidité globale s'est renforcé, en rapport avec la consolidation du crédit intérieur induite par une dégradation de la position nette des Gouvernements.

Quant à la liquidité bancaire, elle s'est inscrite en hausse, sous l'effet de l'expansion des facteurs autonomes atténuée par le repli des refinancements de la BCEAO en faveur des banques.

Au regard de ces évolutions, la Banque Centrale a procédé à une baisse de ses taux directeurs de 50 points de base et à une réduction des coefficients de réserves obligatoires dans certains Etats.

U.M.O.A. : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	4 365,1	4 346,5	4 302,6	4 665,8	4 443,8	4 561,7	4 549,9	4 757,2	4 636,2
Banque centrale	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,0	4 612,4	4 601,2
Banques	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	86,2	23,8	(82,7)
CREDIT INTERIEUR	4 492,0	4 568,0	4 850,9	5 386,1	5 463,6	5 554,7	5 816,4	6 132,1	6 306,7	6 476,3
Position nette des Gouvernements	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	397,6	404,6	505,0	702,4	810,3
Crédits à l'économie	4 170,6	4 270,5	4 452,9	4 904,4	4 932,0	5 157,1	5 411,8	5 627,1	5 604,3	5 666,0
Crédits de campagne	183,6	158,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	129,7	157,9	159,7
Crédits ordinaires	3 987,0	4 112,0	4 353,2	4 757,6	4 755,9	5 001,1	5 310,5	5 497,4	5 446,4	5 506,3
ACTIF = PASSIF	8 857,1	8 914,5	9 153,5	10 051,9	9 907,4	10 116,4	10 366,3	10 889,3	10 942,9	10 994,8
MASSE MONETAIRE	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 327,2	9 276,9	9 408,2
Circulation fiduciaire	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 659,1	2 583,0
Dépôts en CCP	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	33,1	56,2	52,0	46,4	53,8
Dépôts en CNE	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1	54,9	55,8
Dépôts en Banque	5 105,2	5 246,8	5 450,4	5 860,4	5 980,9	6 089,4	6 203,3	6 446,7	6 516,5	6 715,6
Sociétés d'Etat et EPIC	564,4	569,6	611,9	609,3	651,9	642,5	649,9	695,2	679,5	688,7
A vue	382,1	353,4	388,2	416,4	452,9	431,8	425,0	480,2	442,9	436,9
A terme	182,3	216,2	223,7	192,9	199,0	210,7	224,9	215,0	236,6	251,8
Part. & Ent. privées	4 540,8	4 677,2	4 838,5	5 251,1	5 329,0	5 446,9	5 553,4	5 751,5	5 837,0	6 026,9
A vue	2 341,1	2 458,0	2 525,9	2 739,0	2 722,1	2 793,0	2 748,0	2 913,2	2 912,0	3 117,5
A terme	2 199,7	2 219,2	2 312,6	2 512,1	2 606,9	2 653,9	2 805,4	2 838,3	2 925,0	2 909,4
AUTRES POSTES NETS	1 495,5	1 424,4	1 435,3	1 540,3	1 420,1	1 537,0	1 646,5	1 562,1	1 666,0	1 586,6

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DES BANQUES

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS										
Avois extérieurs bruts	154,7	32,6	(41,5)	173,3	100,1	65,8	36,9	86,2	23,8	(82,7)
Engagements extérieurs	606,2	567,6	557,5	607,7	618,6	614,5	612,0	616,6	592,2	535,2
RESERVES	451,5	535,0	599,0	434,4	518,5	548,7	575,1	530,4	568,4	617,9
CREANCES SUR LES ETATS	964,3	1 084,7	994,7	893,3	899,1	931,9	970,0	1 048,0	1 016,8	1 190,4
CREANCES A ECONOMIE	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 474,7	1 405,8	1 485,4	1 544,6	1 591,5
Crédits à court terme	4 154,0	4 252,6	4 436,7	4 886,9	4 917,9	5 143,4	5 397,5	5 609,7	5 591,5	5 652,7
Crédits de campagne	2 661,2	2 691,2	2 728,5	3 094,9	3 049,0	3 187,3	3 288,3	3 485,0	3 390,0	3 362,4
Crédits ordinaires	183,6	158,5	99,7	146,8	176,1	156,0	101,3	129,7	157,9	159,7
Crédits à moyen terme	2 477,6	2 532,7	2 628,8	2 948,1	2 872,9	3 031,3	3 187,0	3 355,3	3 232,1	3 202,7
Crédits à long terme	1 348,2	1 406,2	1 555,3	1 634,8	1 717,8	1 779,8	1 932,2	1 930,3	1 993,8	2 080,8
	144,6	155,2	152,9	157,2	151,1	176,3	177,0	194,4	207,7	209,5
ACTIF = PASSIF	6 265,4	6 498,5	6 771,2	7 361,3	7 350,9	7 615,8	7 810,2	8 229,3	8 176,7	8 351,9
DEPOTS PART. & ENTREPRISES										
Organismes publics	4 900,7	5 090,6	5 270,7	5 673,1	5 744,4	5 861,6	5 991,7	6 203,8	6 273,5	6 478,8
Particuliers & entreprises privées	366,0	420,0	437,0	428,2	421,6	419,7	442,4	458,0	441,2	456,1
DEPOTS DES ETATS	4 534,7	4 670,6	4 833,7	5 244,9	5 322,8	5 441,9	5 549,3	5 745,8	5 832,3	6 022,7
CREDITS DE LA BANQUE CENTRALE	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 012,1	1 030,4	1 053,8	1 000,3	982,9
AUTRES POSTES NETS	34,2	31,9	35,6	127,7	148,5	198,1	219,5	357,5	310,9	234,1
dont : Fonds propres	548,4	493,5	523,6	570,6	458,4	544,0	568,6	614,2	592,0	656,1
Perfes	785,8	843,4	863,3	888,5	904,0	973,5	1 016,8	1 087,0	1 071,9	1 153,5
	12,8	38,5	39,7	44,5	35,9	43,5	78,1	96,8	15,0	16,0

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

U.M.O.A. : SITUATION RESUMEE DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2007						2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	(*)	
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 671,0	4 612,4	4 601,2	
Avoirs extérieurs bruts	4 526,8	4 646,3	4 690,2	4 795,6	4 640,3	4 881,0	4 859,2	5 053,7	5 015,9	5 188,5		
Engagements extérieurs	316,4	332,4	346,1	303,1	296,6	385,1	346,2	382,7	403,5	587,3		
CREANCES SUR LES ETATS	504,5	498,4	514,4	495,8	488,5	523,5	530,4	559,8	555,8	649,7		
CREANCES SUR LES BANQUES	35,8	31,9	37,3	127,6	155,2	206,5	226,2	365,0	311,9	232,8		
CREANCES SUR LES ETABL. FIN.	1,0	1,8	1,0	1,0	1,5	1,4	1,0	1,0	1,0	1,9		
ACTIF = PASSIF	4 751,7	4 846,0	4 896,8	5 116,9	4 988,9	5 227,3	5 270,6	5 596,8	5 481,1	5 485,6		
CIRCULATION FIDUCIAIRE	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 659,1	2 583,0		
DEPOTS DES ETATS (y c. encaisses)	470,0	534,2	651,9	525,9	475,0	662,9	596,9	574,0	487,2	546,3		
DEPOTS DES BANQUES (y c. encais.)	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 064,3	1 061,5	1 174,7		
AUTRES DEPOTS	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9	243,0	236,8		
AUTRES POSTES NETS	889,2	895,3	874,1	949,5	967,6	935,3	1 052,3	939,2	1 030,3	944,8		

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IV

U.M.O.A. : BASE MONETAIRE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	BASE MONETAIRE	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,6	3 963,6
Circulation Fiduciaire	2 164,2	2 140,0	2 157,0	2 540,8	2 409,9	2 403,3	2 407,4	2 776,4	2 659,1	2 583,1
Réserves des banques	1 023,8	1 120,3	1 034,1	913,4	899,9	998,0	1 002,4	1 064,3	1 061,5	1 174,7
Autres Dépôts	204,5	156,2	179,7	187,3	236,5	227,8	211,6	242,9	243,0	236,8
CONTREPARTIES DE LA BASE MONETAIRE	3 392,5	3 416,5	3 370,8	3 641,5	3 546,3	3 629,1	3 621,4	4 083,6	3 963,6	3 994,6
Avoirs Extérieurs Nets	4 210,4	4 313,9	4 344,1	4 492,5	4 343,7	4 495,9	4 513,0	4 670,9	4 612,4	4 601,1
Position Nette du Gouvernement	34,5	(35,8)	(137,5)	(30,1)	13,4	(139,4)	(66,6)	(14,2)	68,7	103,6
Concours aux Banques et Etablissements Financiers	36,9	33,7	38,3	128,6	156,6	207,9	227,2	366,0	312,9	234,7
Autres Postes Nets	(889,3)	(895,3)	(874,1)	(949,5)	(967,4)	(935,3)	(1 052,2)	(939,1)	(1 030,4)	(944,8)
MASSE MONETAIRE	7 361,6	7 490,1	7 718,2	8 511,6	8 487,3	8 579,4	8 719,8	9 327,2	9 276,9	9 408,2
Multipliateur	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,4

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE V

U.M.O.A. : POSITION NETTE DES GOUVERNEMENTS

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	BILLETS ET MONNAIES	20,3	20,4	17,5	18,0	21,1	20,1	22,8	17,7	21,8
DEPOTS A LA BANQUE CENTRALE	449,7	513,8	634,4	507,9	453,9	642,8	574,2	556,3	465,4	525,2
DEPOTS DANS LES BANQUES	782,1	882,5	941,3	989,9	999,6	1 012,1	1 030,4	1 053,8	1 000,3	982,9
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	15,6	16,1	15,2	16,5	12,6	12,3	13,3	16,4	11,8	11,4
TOTAL DES CREAANCES	1 267,7	1 432,8	1 608,4	1 532,3	1 487,2	1 687,3	1 640,7	1 644,2	1 499,3	1 540,6
CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE	308,5	304,5	299,2	291,0	287,2	282,7	278,8	274,7	270,8	264,8
Escompte OC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Article 16	303,1	299,2	293,9	285,8	282,0	277,5	273,6	269,6	265,7	259,7
C.C.P.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1
CONCOURS DES BANQUES	992,4	1 128,6	1 381,3	1 407,8	1 433,8	1 474,7	1 405,8	1 485,4	1 544,6	1 591,5
DEPOTS EN CCP DES PART. ET ENTR.	44,5	53,3	60,4	60,9	44,9	33,1	56,2	52,0	46,4	53,8
DEPOTS EN CNE	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1	54,9	55,8
CONCOURS DU FMI	144,3	142,2	163,4	155,2	151,7	191,2	202,0	233,1	233,1	335,7
AUTRES CONCOURS	51,7	51,7	51,7	49,6	49,6	49,6	49,6	51,9	51,9	49,3
TOTAL DES DETTES	1 589,1	1 730,3	2 006,4	2 014,0	2 018,8	2 084,9	2 045,3	2 149,2	2 201,7	2 350,9
POSITION NETTE	321,4	297,5	398,0	481,7	531,6	397,6	404,6	505,0	702,4	810,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

U.M.O.A. : INTERVENTIONS GLOBALES DE LA BCEAO

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	CONCOURS AUX BANQUES & ETS FIN.	36,9	33,7	38,3	128,6	156,7	207,9	227,2	366,0	312,9
. MARCHE MONETAIRE	31,4	30,8	35,0	50,0	90,0	100,0	100,0	160,0	235,6	190,3
. PENSION	5,5	2,9	3,3	78,6	66,7	107,9	127,2	206,0	77,3	44,4
. AVANCES S/TITRES D'ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. CONSOLIDATION	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. AUTRES CONCOURS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CONCOURS AUX TRESORS	308,5	304,4	299,2	291,0	287,2	282,7	278,8	274,7	270,8	264,8
. ESCOMPTÉ OBLIGATIONS CAUTIONNEES	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. DECOUVERT EN COMPTE COURANT	303,1	299,1	293,9	285,8	282,0	277,5	273,6	269,6	265,7	259,7
. ESCOMPTÉ D'EFFETS PUBLICS (ART.13)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. ESCOMPTÉ D'EFFETS PUBLICS (ART.15)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
. TITRES D'ETAT ET CONSOLIDATIONS	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,2	5,2	5,1	5,1	5,1
. CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INTERVENTIONS TOTALES	345,4	338,1	337,5	419,6	443,9	490,6	506,0	640,7	583,7	499,5

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE VII

BENIN : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	495,7	513,5	594,6	656,8	625,6	721,8	766,5	691,6	665,8
Banque centrale	459,6	458,8	504,3	521,3	500,4	539,0	576,7	570,8	533,5	508,0
Banques	36,1	54,7	90,3	135,5	125,2	182,8	189,8	120,8	132,3	138,1
CREDIT INTERIEUR	231,2	234,2	201,3	232,1	259,6	290,6	322,5	442,3	496,2	535,7
Position nette du Gouvernement	(222,1)	(208,2)	(258,7)	(287,9)	(280,8)	(259,7)	(228,2)	(182,1)	(134,5)	(91,2)
Crédits à l'économie	453,3	442,4	460,0	520,0	540,4	550,3	550,7	624,4	630,7	626,9
Crédits de campagne	41,1	29,7	12,5	20,6	25,8	15,3	4,2	14,3	19,6	12,9
Crédits ordinaires	412,2	412,7	447,5	499,4	514,6	535,0	546,5	610,1	611,1	614,0
ACTIF = PASSIF	726,9	747,7	795,9	888,9	885,2	1 012,4	1 089,0	1 133,9	1 162,0	1 181,8
MASSE MONETAIRE	691,2	718,2	763,0	869,4	905,6	971,8	1 019,5	1 106,5	1 116,3	1 156,0
Circulation fiduciaire	204,9	206,3	203,5	238,9	251,6	286,1	329,5	361,6	359,7	349,9
Dépôts en CCP	9,2	9,5	12,6	12,6	7,9	9,0	8,2	8,9	9,2	9,6
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	477,1	502,4	546,9	617,9	646,1	676,7	681,8	736,0	747,4	796,5
Sociétés d'Etat et EPIC	55,7	58,8	68,8	72,6	81,8	85,2	85,3	89,4	82,7	91,9
A vue	20,4	22,5	29,3	35,2	42,2	34,9	36,4	39,2	33,3	40,7
A terme	35,3	36,3	39,5	37,4	39,6	50,3	48,9	50,2	49,4	51,2
Part. & Ent. privées	421,4	443,6	478,1	545,3	564,3	591,5	596,5	646,6	664,7	704,6
A vue	224,3	233,6	252,3	303,2	310,5	331,3	306,8	346,7	345,0	347,3
A terme	197,1	210,0	225,8	242,1	253,8	260,2	289,7	299,9	319,7	357,3
AUTRES POSTES NETS	35,7	29,5	32,9	19,5	(20,4)	40,6	69,5	27,4	45,7	25,8

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

BURKINA : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	383,9	432,3	458,3	409,3	383,4	353,7	333,2	369,6	411,5
Banque centrale	350,3	392,1	431,9	355,0	318,9	291,3	297,4	315,6	332,1	385,3
Banques	33,6	40,2	26,4	54,3	64,5	62,4	35,8	54,0	79,4	112,9
CREDIT INTERIEUR	443,6	388,8	394,6	452,8	484,0	528,7	582,9	603,7	606,6	587,6
Position nette du Gouvernement	(107,2)	(133,9)	(141,6)	(93,8)	(91,8)	(79,4)	(49,8)	(59,7)	(61,9)	(67,3)
Crédits à l'économie	550,8	522,7	536,2	546,6	575,8	608,1	632,7	663,4	668,5	654,9
Crédits de campagne	46,9	53,1	33,2	18,1	58,4	40,9	29,8	14,1	40,6	49,2
Crédits ordinaires	503,9	469,6	503,0	528,5	517,4	567,2	602,9	649,3	627,9	605,7
ACTIF = PASSIF	827,5	821,1	852,9	862,1	867,4	882,4	916,1	973,3	1 018,1	1 085,8
MASSE MONETAIRE	760,2	783,3	817,9	813,2	812,8	829,1	849,9	910,6	945,8	998,5
Circulation fiduciaire	189,4	196,5	208,8	202,4	164,1	161,1	174,2	213,6	222,2	239,3
Dépôts en CCP	4,0	3,1	3,5	3,5	3,4	3,8	8,2	4,8	4,8	4,6
Dépôts en CNE	47,7	50,0	50,4	49,5	51,6	53,6	52,9	52,1	54,9	55,8
Dépôts en Banque	519,1	533,7	555,2	557,8	593,7	610,6	614,6	640,1	663,9	698,8
Sociétés d'Etat et EPIC	86,1	84,6	94,6	83,3	85,9	75,0	97,9	88,1	99,8	113,0
A vue	45,4	37,6	39,5	31,3	32,4	25,7	33,1	28,8	28,2	34,9
A terme	40,7	47,0	55,1	52,0	53,5	49,3	64,8	59,3	71,6	78,1
Part. & Ent. privées	433,0	449,1	460,6	474,5	507,8	535,6	516,7	552,0	564,1	585,8
A vue	210,2	205,2	209,7	231,1	243,2	241,2	239,7	257,2	272,0	281,0
A terme	222,8	243,9	250,9	243,4	264,6	294,4	277,0	294,8	292,1	304,8
AUTRES POSTES NETS	67,3	37,8	35,0	48,9	54,6	53,3	66,2	62,7	72,3	87,3

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE IX

COTE D'IVOIRE : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	1 062,6	1 000,9	965,2	1 036,6	1 006,6	928,4	902,2	1 021,3	1 006,9	893,2
Banque centrale	905,5	946,0	927,4	994,2	957,5	925,7	903,3	950,3	966,2	883,3
Banques	157,1	54,9	37,8	42,4	49,1	2,7	-1,1	71,0	40,7	9,9
CREDIT INTERIEUR	1 436,3	1 500,1	1 675,2	1 962,5	1 926,5	1 956,2	1 979,5	2 103,7	2 039,5	2 056,3
Position nette du Gouvernement	290,8	305,9	367,7	430,7	455,1	432,6	424,5	399,6	400,8	442,8
Crédits à l'économie	1 145,5	1 194,2	1 307,5	1 531,8	1 471,4	1 523,6	1 555,0	1 704,1	1 638,7	1 613,5
Crédits de campagne	53,9	37,7	32,8	96,6	74,0	60,7	48,4	94,7	76,4	58,5
Crédits ordinaires	1 091,6	1 156,5	1 274,7	1 435,2	1 397,4	1 462,9	1 506,6	1 609,4	1 562,3	1 555,0
ACTIF = PASSIF	2 498,9	2 501,0	2 640,4	2 999,1	2 933,1	2 884,6	2 881,7	3 125,0	3 046,4	2 949,5
MASSE MONETAIRE	2 351,4	2 347,4	2 463,3	2 836,5	2 780,4	2 749,5	2 774,8	2 997,5	2 909,6	2 840,4
Circulation fiduciaire	757,6	758,4	770,4	1 043,4	976,4	922,9	878,1	1 078,7	996,3	885,9
Dépôts en CCP	9,2	7,9	15,5	16,9	7,5	8,1	16,4	17,9	10,8	17,8
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	1 584,6	1 581,1	1 677,4	1 776,2	1 796,5	1 818,5	1 880,3	1 900,9	1 902,5	1 936,7
Sociétés d'Etat et EPIC	130,2	126,9	121,4	104,2	102,8	105,0	95,8	69,0	65,5	70,3
A vue	91,6	50,8	50,6	57,6	56,9	57,1	44,6	38,8	34,8	40,3
A terme	38,6	76,1	70,8	46,6	45,9	47,9	51,2	30,2	30,7	30,0
Part. & Ent. privées	1 454,4	1 454,2	1 556,0	1 672,0	1 693,7	1 713,5	1 784,5	1 831,9	1 837,0	1 866,4
A vue	707,5	718,0	798,4	865,3	833,1	841,7	847,8	864,2	837,2	875,0
A terme	746,9	736,2	757,6	806,7	860,6	871,8	936,7	967,7	999,8	991,4
AUTRES POSTES NETS	147,5	153,6	177,1	162,6	152,7	135,1	106,9	127,5	136,8	109,1

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

GUINEE-BISSAU : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
	AVOIRS EXTERIEURS NETS	44,5	43,5	50,2	51,5	47,6	55,3	66,4	66,6	53,4
Banque centrale	38,2	37,3	43,6	44,4	46,4	64,0	51,3	53,0	41,4	60,6
Banques	6,3	6,2	6,6	7,1	1,2	-8,7	15,1	13,6	12,0	8,7
CREDIT INTERIEUR	18,7	23,4	22,4	20,7	32,3	50,3	29,3	27,7	29,3	33,6
Position nette du Gouvernement	10,3	10,9	12,2	10,2	15,7	15,6	9,7	9,1	9,9	7,1
Crédits à l'économie	8,4	12,5	10,2	10,5	16,6	34,7	19,6	18,6	19,4	26,5
Crédits de campagne	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	5,7	1,4	0,6	0,0	0,0
Crédits ordinaires	8,3	12,4	10,2	10,5	16,6	29,0	18,2	18,0	19,4	26,5
ACTIF = PASSIF	63,2	66,9	72,6	72,2	79,9	105,6	95,7	94,3	82,7	102,9
MASSE MONETAIRE	59,1	62,2	70,7	69,0	72,9	106,2	94,2	89,2	78,3	96,9
Circulation fiduciaire	34,6	38,7	41,2	43,5	45,8	68,1	57,4	53,3	45,3	60,7
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	24,5	23,5	29,5	25,5	27,1	38,1	36,8	35,9	33,0	36,2
Sociétés d'Etat et EPIC	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4	0,4	0,7
A vue	0,6	0,5	0,2	0,3	0,1	0,4	1,1	1,4	0,4	0,7
A terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part. & Ent. privées	23,9	23,0	29,3	25,2	27,0	37,7	35,7	34,5	32,6	35,5
A vue	21,7	19,8	25,5	19,8	20,7	32,0	26,3	26,0	24,2	27,6
A terme	2,2	3,2	3,8	5,4	6,3	5,7	9,4	8,5	8,4	7,9
AUTRES POSTES NETS	4,1	4,7	1,9	3,2	7,0	(0,6)	1,5	5,1	4,4	6,0

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

MALI : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007			2008			2009			
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS	530,5	483,0	475,5	526,4	526,8	506,4	440,0	496,5	475,9	508,8
Banque centrale	489,0	491,2	467,2	460,5	459,7	464,7	422,3	467,1	438,8	465,3
Banques	41,5	-8,2	8,3	65,9	67,1	41,7	17,7	29,4	37,1	43,5
CREDIT INTERIEUR	421,8	393,4	441,0	494,8	479,8	493,8	540,2	516,2	523,8	557,6
Position nette du Gouvernement	(115,6)	(141,4)	(110,0)	(123,5)	(128,8)	(134,9)	(113,0)	(155,0)	(159,0)	(142,7)
Crédits à l'économie	537,4	534,8	551,0	618,3	608,6	628,7	653,2	671,2	682,8	700,3
Crédits de campagne	15,8	16,3	8,0	0,0	0,0	17,2	8,0	0,1	0,2	18,8
Crédits ordinaires	521,6	518,5	543,0	618,3	608,6	611,5	645,2	671,1	682,6	681,5
ACTIF = PASSIF	952,3	876,4	916,5	1 021,2	1 006,6	1 000,2	980,2	1 012,7	999,7	1 066,4
MASSE MONETAIRE	884,7	878,3	894,1	1 018,3	1 013,7	1 009,3	1 003,2	1 024,8	995,5	1 050,2
Circulation fiduciaire	322,6	319,9	320,0	323,9	335,7	345,5	322,5	318,3	281,5	304,0
Dépôts en CCP	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	562,1	558,4	574,1	694,4	678,0	663,8	680,7	706,5	714,0	746,2
Sociétés d'Etat et EPIC	59,3	71,6	60,9	75,2	57,1	59,3	60,5	75,8	64,0	56,6
A vue	34,4	45,6	40,7	58,9	40,3	41,1	43,1	61,8	46,3	39,4
A terme	24,9	26,0	20,2	16,3	16,8	18,2	17,4	14,0	17,7	17,2
Part. & Ent. privées	502,8	486,8	513,2	619,2	620,9	604,5	620,2	630,7	650,0	689,6
A vue	307,4	297,6	302,3	325,9	332,6	317,9	320,6	357,9	362,8	384,6
A terme	195,4	189,2	210,9	293,3	288,3	286,6	299,6	272,8	287,2	305,0
AUTRES POSTES NETS	67,6	(1,9)	22,4	2,9	(7,1)	(9,1)	(23,0)	(12,1)	4,2	16,2

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

NIGER : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007					2008					2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)	Mars	Juin (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS												
Banque centrale	177,8	155,9	160,5	225,1	186,8	331,6	289,0	285,0	252,8	248,9	252,8	248,9
Banques	196,5 (18,7)	177,6 (21,7)	178,0 (17,5)	234,1 (9,0)	200,3 (13,5)	338,7 (7,1)	306,7 (17,7)	297,3 (12,3)	278,5 (25,7)	289,3 (40,4)	278,5 (25,7)	289,3 (40,4)
CREDIT INTERIEUR	146,8	157,2	177,0	142,1	166,7	53,6	104,2	147,8	196,3	222,0	196,3	222,0
Position nette du Gouvernement	(19,9)	(21,2)	(16,0)	(49,8)	(46,4)	(176,8)	(151,9)	(114,8)	(96,8)	(78,0)	(96,8)	(78,0)
Crédits à l'économie	166,7	178,4	193,0	191,9	213,1	230,4	256,1	262,6	293,1	300,0	293,1	300,0
Crédits de campagne	0,4	0,3	0,1	0,7	0,8	0,5	0,0	0,7	0,6	0,4	0,6	0,4
Crédits ordinaires	166,3	178,1	192,9	191,2	212,3	229,9	256,1	261,9	292,5	299,6	292,5	299,6
ACTIF = PASSIF	324,6	313,1	337,5	367,2	353,5	385,2	393,2	432,8	449,1	470,9	449,1	470,9
MASSE MONETAIRE	309,2	299,7	308,3	356,2	342,8	367,7	382,0	399,2	415,4	455,5	415,4	455,5
Circulation fiduciaire	144,8	124,3	129,6	133,3	133,9	135,1	132,0	147,7	156,4	165,2	156,4	165,2
Dépôts en CCP	2,0	1,4	1,4	1,4	1,6	1,8	1,4	1,5	1,4	1,5	1,4	1,5
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	162,4	174,0	177,3	221,5	207,3	230,8	248,6	250,0	257,6	288,8	257,6	288,8
Sociétés d'Etat et EPIC	8,5	10,6	9,8	13,2	11,5	14,5	20,6	19,4	23,9	23,3	23,9	23,3
A vue	3,5	5,3	4,4	8,7	6,0	9,2	14,0	11,2	14,8	14,4	14,8	14,4
A terme	5,0	5,3	5,4	4,5	5,5	5,3	6,6	8,2	9,1	8,9	9,1	8,9
Part. & Ent. privées	153,9	163,4	167,5	208,3	195,8	216,3	228,0	230,6	233,7	265,5	233,7	265,5
A vue	92,2	99,8	98,0	126,5	112,5	127,3	132,6	131,9	137,7	174,7	137,7	174,7
A terme	61,7	63,6	69,5	81,8	83,3	89,0	95,4	98,7	96,0	90,8	96,0	90,8
AUTRES POSTES NETS	15,4	13,4	29,2	11,0	10,7	17,5	11,2	33,6	33,7	15,4	33,7	15,4

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

ANNEXE XIII

SENEGAL : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007						2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)		
AVOIRS EXTERIEURS NETS	800,1	823,2	771,7	851,2	751,2	744,1	682,2	762,3	703,0	777,7		
Banque centrale	618,9	656,9	635,3	644,3	562,6	620,7	550,8	653,1	576,5	690,2		
Banques	181,2	166,3	136,4	206,9	188,6	123,4	131,4	109,2	126,5	87,5		
CREDIT INTERIEUR	1 140,7	1 191,0	1 208,1	1 323,5	1 326,1	1 395,3	1 481,4	1 467,7	1 543,6	1 550,7		
Position nette du Gouvernement	38,0	20,3	47,9	93,2	71,8	72,1	33,1	28,2	132,0	68,3		
Crédits à l'économie	1 102,7	1 170,7	1 160,2	1 230,3	1 254,3	1 323,2	1 448,3	1 439,5	1 411,6	1 482,4		
Crédits de campagne	25,2	21,3	13,1	10,4	17,1	15,7	9,5	5,2	20,4	19,9		
Crédits ordinaires	1 077,5	1 149,4	1 147,1	1 219,9	1 237,2	1 307,5	1 438,8	1 434,3	1 391,2	1 462,5		
ACTIF = PASSIF	1 940,8	2 014,2	1 979,8	2 174,7	2 077,3	2 139,4	2 163,6	2 230,0	2 246,6	2 328,4		
MASSE MONETAIRE	1 785,6	1 863,3	1 821,3	1 972,1	1 903,4	1 900,0	1 922,6	2 006,7	2 019,6	2 024,0		
Circulation fiduciaire	453,8	438,2	421,4	483,6	439,6	418,9	448,9	474,3	480,1	469,6		
Dépôts en CCP	18,6	22,6	23,9	22,7	20,5	6,6	17,5	13,9	14,6	14,6		
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Dépôts en Banque	1 313,2	1 402,5	1 376,0	1 465,8	1 443,3	1 474,5	1 456,2	1 518,5	1 524,9	1 539,8		
Sociétés d'Etat et EPIC	54,0	54,1	52,9	58,7	57,6	62,8	51,5	71,8	54,5	67,5		
A vue	23,4	37,6	33,0	46,9	39,1	39,6	32,3	35,7	33,5	37,3		
A terme	30,6	16,5	19,9	11,8	18,5	23,2	19,2	36,1	21,0	30,2		
Parf. & Ent. privées	1 259,2	1 348,4	1 323,1	1 407,1	1 385,7	1 411,7	1 404,7	1 446,7	1 470,4	1 472,3		
A vue	621,2	713,7	674,9	714,3	705,0	739,2	680,9	729,3	739,5	822,2		
A terme	638,0	634,7	648,2	692,8	680,7	672,5	723,8	717,4	730,9	650,1		
AUTRES POSTES NETS	155,2	150,9	158,5	202,6	173,9	239,4	241,0	223,3	227,0	304,4		

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

TOGO : SITUATION MONETAIRE INTEGREE

(en milliards de FCFA)

	2007				2008				2009	
	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin	Sept.	Déc.	Mars	Juin (*)
AVOIRS EXTERIEURS NETS										
Banque centrale	224,2	216,6	213,7	199,1	203,5	228,4	245,6	238,5	214,3	216,8
Banques	174,9	170,7	180,0	162,5	158,0	165,1	196,8	188,5	167,3	157,5
	49,3	45,9	33,7	36,6	45,5	63,3	48,8	50,0	47,0	59,3
CREDIT INTERIEUR	200,9	214,0	232,0	263,2	254,7	254,0	272,3	321,9	351,7	340,9
Position nette du Gouvernement	(4,9)	(0,8)	(2,7)	8,1	2,8	(4,2)	(23,8)	78,6	92,5	79,6
Crédits à l'économie	205,8	214,8	234,7	255,1	251,9	258,2	296,1	243,3	259,2	261,3
Crédits de campagne	0,2	0,1	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédits ordinaires	205,6	214,7	234,7	254,6	251,8	258,2	296,1	243,3	259,2	261,3
ACTIF = PASSIF	425,1	430,6	445,7	462,3	458,2	482,4	517,9	560,4	566,0	557,7
MASSE MONETAIRE	413,0	425,9	450,9	449,5	476,2	473,3	501,3	531,5	538,2	533,5
Circulation fiduciaire	106,7	107,8	112,2	122,0	112,9	115,7	114,9	129,2	117,7	108,7
Dépôts en CCP	1,6	8,8	3,4	3,8	4,2	3,9	4,6	5,1	5,6	5,7
Dépôts en CNE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en Banque	304,7	309,3	335,3	323,7	359,1	353,7	381,8	397,2	414,9	419,1
Sociétés d'Etat et EPIC	32,1	30,9	46,6	43,5	47,6	42,4	42,4	54,2	60,0	54,2
A vue	24,8	22,0	33,8	19,1	28,3	25,8	25,5	37,1	23,0	18,1
A terme	7,3	8,9	12,8	24,4	19,3	16,6	16,9	17,1	37,0	36,1
Part. & Ent. privées	272,6	278,4	288,7	280,2	311,5	311,3	339,4	343,0	354,9	364,9
A vue	136,9	140,1	142,6	133,6	142,2	137,7	165,6	164,6	164,0	162,7
A terme	135,7	138,3	146,1	146,6	169,3	173,6	173,8	178,4	190,9	202,2
AUTRES POSTES NETS	12,1	4,7	(5,2)	12,8	(18,0)	9,1	16,6	28,9	27,8	24,2

Source : BCEAO.

(*) = données provisoires.

EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA A FIN A FIN JUIN 2009 ET PERSPECTIVES

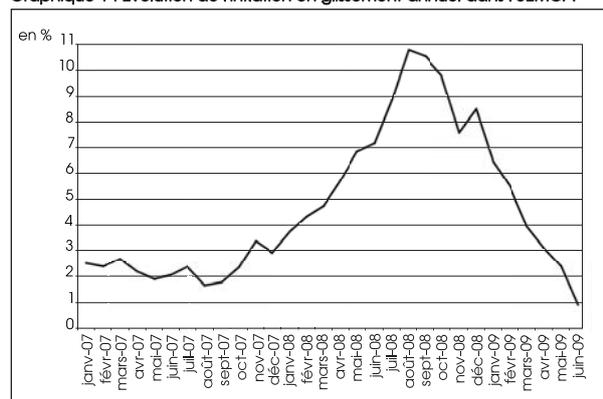
Le présent chapitre analyse l'évolution des prix à la consommation à fin juin 2009 et donne les perspectives d'inflation pour le reste de l'année.

D'une manière générale, le deuxième trimestre 2009 a été marqué par la poursuite de la décélération de l'inflation dans les pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), dans le prolongement de la tendance baissière observée depuis septembre 2008.

I - EVOLUTION DES PRIX A LA CONSOMMATION DANS LES ETATS MEMBRES DE L'UEMOA A FIN JUIN 2009

L'orientation baissière de l'inflation dans l'Union, amorcée depuis septembre 2008, s'est poursuivie en juin 2009. En effet, le taux d'inflation est ressorti, en glissement annuel, à 0,9% en juin 2009 contre 4,0% en mars 2009 et 10,8% à fin août 2008, soit une baisse d'environ 10 points de pourcentage en 10 mois.

Graphique 1 : Evolution de l'inflation en glissement annuel dans l'UEMOA



Sources : Instituts Nationaux de la Statistique.

La décélération de l'inflation dans l'Union est liée à deux principaux facteurs :

- la baisse des prix des céréales locales par rapport aux sommets atteints en 2008, à la faveur de la hausse de la production agricole 2008/2009. En effet, la production

céréalière de la campagne agricole 2008/2009 a augmenté dans l'UEMOA de 26,0%. Cette amélioration de l'offre s'est traduite par une baisse de 13,3% des prix des céréales locales (petit mil, maïs) entre août 2008 et juin 2009 et de 3,0%¹ entre juin 2008 et juin 2009 ;

- le repli des prix à la pompe des carburants induit par la baisse des cours mondiaux du pétrole brut. En effet, en dépit de la récente remontée (entre mars et juin 2009), les cours du baril de pétrole brut en 2009 sont restés largement en dessous de leur niveau de 2008. Ainsi, les cours se sont situés à 70,5 dollars en juin 2009, en baisse de 47,6% par rapport à leurs niveaux à la même période de 2008. En tenant compte de l'appréciation du dollar par rapport à l'euro sur la période, la baisse des cours, exprimés en francs CFA, s'établit à 41,9%. Cette détente des cours mondiaux du pétrole brut a entraîné, à fin juin 2009, un repli en glissement annuel des prix de l'essence super de 13,7% et du gazole de 16,9%.

L'examen de l'évolution de l'inflation selon les principales composantes montre que la décélération enregistrée à fin juin 2009 est imputable essentiellement aux prix des produits alimentaires. En effet, la hausse en rythme annuel des prix des denrées alimentaires est passée de 12,7% à fin janvier 2009 à 6,5% à fin mars 2009, puis à 1,1% à fin juin 2009. Cette évolution de la composante alimentation s'explique essentiellement par une progression de moindre ampleur des prix des céréales locales en juin 2009 par rapport à la même période de 2008. Le rythme de progression des prix des produits

1. Cette baisse d'ampleur limitée des prix des céréales locales, nonobstant la hausse de la production, s'explique par quatre principaux facteurs : la reconstitution des stocks paysans et des stocks nationaux de sécurité alimentaire, l'incidence des actions entreprises par les Etats pour garantir des prix rémunérateurs aux producteurs, les comportements spéculatifs et l'augmentation des exportations vers les pays limitrophes de l'Union.

non alimentaires est également en baisse, passant de 2,4% en mars 2009 à 0,7% en juin 2009.

L'analyse de l'évolution des prix selon l'origine géographique des biens et services indique que la décélération de l'inflation globale est due à la fois aux produits locaux et aux biens importés. La hausse des prix des biens et services locaux est passée de 6,5% à fin janvier 2009 à 4,1% à fin mars 2009 et à 0,9% en juin 2009. Celle des prix des biens importés est ressortie à 0,9% en juin 2009, contre 4,0% à fin mars 2009 et 6,6% à fin janvier 2009. La contribution des biens locaux et des marchandises importées à l'inflation, en glissement annuel à fin juin 2009, est respectivement de 0,65 point de pourcentage et 0,25 point de pourcentage.

La décomposition de l'indice des prix selon la nature des produits (biens ou services) révèle une décélération de l'inflation au niveau des biens. En effet, le taux d'inflation des biens est passé de 4,5% en mars 2009 à 0,3% en juin 2009, en rapport avec la baisse des prix des biens alimentaires. Le taux d'inflation au niveau des services a faiblement reculé depuis le début de l'année et, il est resté stable à 2,5% à partir du mois d'avril 2009. Cette évolution reflète, en partie, la rigidité à la baisse des tarifs des services de transport dans la plupart des pays de l'Union, en dépit de la baisse des prix des carburants observée entre janvier et avril 2009.

En glissement annuel, la décélération de l'inflation des produits frais s'est accentuée. Elle est passée de 10,3% à fin mars 2009 à 1,6% à fin juin 2009, en rapport avec le maintien d'une offre suffisante de produits de la pêche en Côte d'Ivoire et au Sénégal et la baisse des prix des céréales au Bénin et au Togo.

Les prix de la composante énergie (carburants, lubrifiants, électricité, combustibles solides) ont marqué une détente, en rythme annuel, qui s'est accéléré depuis janvier 2009. En effet, la variation annuelle des prix de l'énergie est passée de -0,2% en janvier 2009 à -5,7% en juin 2009, essentiellement

sous l'incidence de la décre en variation annuelle des prix des carburants.

La composante de long terme de l'évolution du niveau général des prix s'est également inscrite en baisse. En effet, le taux d'inflation sous-jacente, en glissement annuel, calculé en excluant les produits les plus volatils (produits frais et énergie), s'est établi à 1,5% à fin juin 2009 contre 2,8% à fin mars 2009.

L'UEMOA a enregistré à fin juin 2009 un différentiel d'inflation en moyenne défavorable vis-à-vis des principaux pays développés. Toutefois, l'écart défavorable à l'Union s'est réduit. Ainsi, vis-à-vis de la Zone euro, ce différentiel est passé de 4,1 points de pourcentage en décembre 2008 à 3,1 points en juin 2009. La forte baisse des tensions inflationnistes dans les pays développés (taux d'inflation négatif dans la Zone euro et aux Etats-Unis en juin 2009), en liaison avec la récession et la décre des cours mondiaux des matières premières, explique ce différentiel.

Cependant, un écart d'inflation favorable à l'Union est observé par rapport aux pays environnants. En juin 2009, il s'est situé notamment à 16,6 points vis-à-vis du Ghana et 9,7 points de pourcentage à l'égard du Nigeria, contre respectivement 9,1 points et 4,1 points en décembre 2008. Cet écart favorable croissant s'explique par l'accélération de l'inflation au Nigeria et au Ghana du fait de la persistance de la hausse des prix des produits alimentaires et de la dépréciation du naira et du cedi sur la période récente.

La disparité des taux d'inflation entre les pays de l'UEMOA demeure élevée à fin juin 2009. En effet, l'écart-type des taux d'inflation en moyenne est ressorti à 2,3 points de pourcentage à fin juin 2009, stable par rapport à son niveau de mai 2009, mais en hausse par rapport à juin 2008, où il était de 1,9 point de pourcentage. Cette divergence est liée principalement à la persistance des tensions inflationnistes au Niger où le taux d'inflation en glissement annuel à fin juin 2009 a atteint 7,1%, alors qu'il est négatif au Burkina, en Guinée-Bissau et au Sénégal.

Tableau 1 : Evolution récente de l'inflation
(en pourcentage)

	Glissement annuel			Inflation en moyenne		
	juin 2008	décembre 2008	juin 2009	juin 2008	décembre 2008	juin 2009
Bénin	5,9	9,9	2,9	4,8	7,9	4,9
Burkina	15,1	11,6	-0,6	9,2	10,7	5,3
Côte d'Ivoire	5,2	9	0,8	3,8	6,3	3,8
Guinée-Bissau	13,3	8,7	-1,2	8,6	10,4	3,6
Mali	10,3	7,8	0,4	7,6	9,2	3,7
Niger	10,5	13,6	7,1	8,5	11,3	8,8
Sénégal	5,9	4,2	-1,2	5,5	5,8	0,7
Togo	8,5	10,3	2,4	6,5	8,7	4,5
UEMOA	7,2	8,5	0,9	5,4	7,4	3,7
Zone euro	4	1,6	-0,1	3,5	3,3	0,6
Etats-Unis	5	0,1	-1,4	4,2	3,9	-0,6
Japon	2	0,4	-1,1	1,2	1,4	-0,3
Ghana	18,4	18,1	20,7	15,1	16,5	20,3
Nigeria	12	15,1	11,2	9,1	11,5	13,5

Sources : INS, BCEAO, Eurostat.

II – PERSPECTIVES D'INFLATION A FIN DECEMBRE 2009

L'évolution de l'inflation au cours des prochains mois de l'année 2009 restera déterminée essentiellement par le mouvement des prix des produits céréaliers, en rapport avec le déroulement de la campagne agricole 2009/2010. Elle sera liée également à la tendance des cours mondiaux du baril de pétrole brut, au niveau de l'inflation dans les pays partenaires, ainsi qu'à l'orientation du taux de change du dollar par rapport à l'euro.

Sur la base des hypothèses retenues pour ces différents facteurs (cf. Annexe I) et nonobstant l'augmentation en juillet 2009 des tarifs de l'électricité au Bénin, au Mali et au Sénégal, **la tendance à la décélération de l'inflation devrait se poursuivre au cours du troisième trimestre 2009.** Le taux d'inflation en glissement annuel s'établirait à -0,2% à fin juillet 2009 et à -1,1% à fin août et fin septembre 2009. Cette décélération de l'inflation serait due à une hausse de

moins ampleur des prix des produits alimentaires et pétroliers au cours du troisième trimestre 2009 par rapport à la même période de l'année 2008.

En revanche, le taux d'inflation en glissement annuel remonterait au quatrième trimestre 2009. Il se situerait à 1,6% à fin décembre 2009. Cette rupture de la tendance baissière de l'inflation serait imputable à une détente saisonnière attendue plus faible d'octobre à décembre 2009 qu'à la même période de 2008, en relation avec une production céréalière anticipée moins bonne en 2009 par rapport au niveau record atteint en 2008. Elle résulterait également d'une progression des prix des carburants au dernier trimestre 2009, contre un repli de ces prix à la même période de l'année 2008.

Le taux d'inflation, en moyenne annuelle dans l'UEMOA, s'établirait à 1,9% en 2009, contre une prévision de 2,3% effectuée en juin 2009 et une réalisation de 7,4% en 2008.

ANNEXE I : HYPOTHESES DE PROJECTION DE L'INFLATION EN 2009

Les prévisions d'inflation à fin décembre 2009 sont basées sur quatre principales hypothèses :

- **une production vivrière en 2009 moins bonne par rapport au niveau record de 2008.** Cette hypothèse prend en compte la mauvaise répartition des pluies dans les pays sahéliens, ainsi que les inondations enregistrées en 2009 ;
- **un cours du baril de pétrole brut à 60 dollars en moyenne en 2009.** Le prix moyen du pétrole brut entre janvier 2009 et juin 2009 a été de 54 dollars le baril. Il est prévu un redressement des cours du baril de pétrole brut au cours des prochains mois (66 dollars en moyenne entre juillet et décembre 2009), en raison des anticipations de sortie de crise en 2010 et de la baisse de la production des pays de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) ;
- **un cours moyen de l'euro en 2009 projeté à 1,35 dollar en 2009,** contre 1,48 dollar observé en 2008 ;
- **une inflation importée moins importante en 2009,** en rapport avec la forte décélération de l'inflation observée dans les principaux pays partenaires de l'UEMOA, notamment dans la Zone euro, où le taux d'inflation est projeté à moins de 1,0% en 2009 contre 3,3% en 2008. Par ailleurs, les cours mondiaux des produits alimentaires ressortiront en baisse en 2009.

EVOLUTION DE L'INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Glissements annuels (en %)									
Janvier 2008	1,3	6,9	2,1	6,7	4,0	5,9	6,1	4,0	3,8
Février 2008	2,6	7,1	2,7	8,6	5,8	7,6	5,5	4,5	4,3
Mars 2008	5,7	7,5	3,5	5,5	6,1	8,7	4,3	4,8	4,8
Avril 2008	5,8	7,7	4,1	8,3	9,4	8,5	5,2	7,5	5,7
Mai 2008	7,9	11,0	4,9	9,1	9,9	9,5	6,0	9,3	6,9
Juin 2008	5,9	15,1	5,2	13,3	10,3	10,5	5,9	8,5	7,2
Juillet 2008	10,9	11,4	8,2	13,9	12,3	15,3	4,9	8,5	8,8
Août 2008	15,2	14,0	9,0	14,6	12,8	15,4	7,4	16,0	10,8
Septembre 2008	12,0	13,1	9,7	12,9	12,9	15,4	7,9	12,1	10,5
Octobre 2008	10,3	12,0	9,6	12,9	10,3	12,3	7,5	12,0	9,8
Novembre 2008	8,0	10,3	7,9	10,3	8,3	12,3	4,2	7,3	7,6
Décembre 2008	9,9	11,6	9,0	8,7	7,8	13,6	4,2	10,3	8,5
Janvier 2009	7,6	8,1	7,1	9,2	6,2	11,8	2,3	7,9	6,5
Février 2009	6,6	8,5	5,8	5,8	5,4	10,3	1,8	6,7	5,5
Mars 2009	3,2	6,8	3,6	5,1	5,3	8,7	1,5	6,4	4,0
Avril 2009	4,8	6,4	3,1	1,0	3,2	8,0	0,4	3,1	3,1
Mai 2009	4,7	3,5	2,7	2,2	2,3	7,3	-0,4	1,1	2,4
Juin 2009	2,9	-0,6	0,8	-1,2	0,4	7,1	-1,2	2,4	0,9
Juillet 2009	3,4	1,5	-1,2	-3,3	0,2	1,9	-1,9	2,9	-0,2
Août 2009 (Estimations)	0,7	0,0	-1,1	-4,2	0,2	2,2	-3,3	-0,9	-1,1
Septembre 2009 (prévisions)	2,0	-0,5	-1,4	-2,6	-0,1	0,5	-3,8	2,7	-1,1
Octobre 2009 (prévisions)	-1,0	-0,3	0,1	-1,0	-0,5	1,6	-1,2	1,8	-0,2
Novembre 2009 (prévisions)	0,2	0,2	2,7	-1,1	0,9	1,4	1,3	2,8	1,7
Décembre 2009 (prévisions)	0,6	0,1	2,2	1,2	0,9	0,3	2,3	1,2	1,6
Moyenne (en %)									
2007	1,3	-0,3	1,9	4,6	1,4	0,1	5,9	0,9	2,4
2008	7,9	10,7	6,3	10,4	9,2	11,3	5,8	8,7	7,4
2009 (prévisions)	2,1	2,7	2,1	1,0	1,5	5,1	0,2	2,6	1,9

Sources : Instituts Nationaux de la Statistique et BCEAO.

CONTRIBUTION DES FONCTIONS DE L'IHPC A L'INFLATION EN GLISSEMENT ANNUEL A FIN JUIN 2009

(en points de pourcentage)

Fonctions	Bénin	Burkina	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	2,5	-3,1	0,7	0,6	0,0	8,0	-1,7	0,3	0,4
Boissons alcoolisées, Tabac et stupéfiants	0,1	0,0	0,0	0,2	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
Habillement	0,0	0,2	0,1	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Logement	0,5	1,5	-0,7	0,2	-0,6	0,2	0,2	0,9	0,0
Ameublement	0,1	0,0	0,1	-0,3	0,6	0,2	0,1	0,2	0,1
Santé	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,2	0,0	0,1	0,0	0,0
Transport	-0,6	0,0	0,6	-1,2	0,2	-1,2	0,1	1,2	0,2
Communication	0,0	0,0	-0,3	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1
Loisirs et culture	0,0	0,1	0,0	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	-0,2	0,0
Restaurants et Hôtels	0,3	0,9	0,1	0,0	0,3	0,0	0,1	0,0	0,2
Autres biens	0,0	-0,2	0,2	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,1
Ensemble	2,9	-0,6	0,8	-1,2	0,4	7,1	-1,2	2,4	0,9

Source : Instituts Nationaux de la Statistique.

EVOLUTION DES PRIX DES CEREALES DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	mai-08	juin-08	juil.-08	août-08	sept-08	oct-08	nov-08	déc.-08	janv.-09	févr.-09	mars-09	avr.-09	mai-09	juin-09	juin 09 / juin 08
Mais (prix en FCFA du sac de 100 Kg)															
Bénin	30 800	30 800	39 000	36 600	26 700	24 000	23 900	23 300	25 200	24 800	24 800	28 000	29 100	27 500	-10,7%
Burkina	19 900	20 700	22 600	24 000	23 750	20 000	16 500	14 700	18 400	18 000	18 100	18 100	17 300	17 800	-14,0%
Côte d'Ivoire															
Mali	15 300	17 200	19 300	19 400	20 300	18 800	16 500	15 100	16 200	17 200	17 600	17 400	17 800	18 500	7,6%
Niger	17 708	18 500	19 875	22 500	22 647	18 514	16 166	17 600	19 552	20 000	19 600	19 000	19 300	18 322	-1,0%
Sénégal	20 000	20 000	22 500	22 500	22 500	23 000	21 400	21 300	22 500	22 500	22 500	22 500	20 800	22 500	12,5%
Togo	28 158	26 400	31 000	30 863	25 900	16 200	18 000	23 000	22 700	21 850	22 200	22 500	22 600	22 500	-14,8%
Petit mil (prix en FCFA du sac de 100 kg)															
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina	22 600	21 500	22 600	22 800	24 000	23 700	23 600	18 400	20 400	19 400	19 200	18 600	18 400	18 900	-12,1%
Côte d'Ivoire															
Mali	15 400	17 000	18 800	19 000	19 700	19 600	19 400	16 900	16 600	17 400	17 600	17 500	17 600	17 900	5,3%
Niger	17 000	17 750	19 750	20 000	20 529	16 750	15 458	16 900	19 500	19 875	19 833	19 300	19 800	18 802	5,9%
Sénégal	25 000	25 000	25 000	25 000	25 800	25 300	23 000	22 900	25 000	25 000	25 000	25 000	23 300	25 000	0,0%
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz importé en vrac (prix en FCFA du Kg)															
Bénin	446	446	427	460	450	636	461	448	432	420	410	410	410	410	-8,1%
Burkina	400	400	420	460	527	523	507	503	490	490	490	490	490	490	22,5%
Côte d'Ivoire	325	344	378	361	365	378	372	372	370	370	325	350	350	350	1,7%
Guinée-Bissau	350	392	450	450	450	450	526	460	446	414	400	400	400	400	2,0%
Mali	364	385	414	427	465	477	460	463	460	458	444	444	444	444	15,3%
Niger	343	362	421	419	420	444	495	462	487	456	450	450	440	440	21,5%
Sénégal	300	325	370	391	450	450	450	425	425	425	425	425	425	425	30,8%
Togo	400	430	430	420	420	430	439	449	447	447	447	447	447	460	7,0%

Source : BCEAO.

EVOLUTION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS DANS LES PAYS DE L'UEMOA

	juin-08	décembre 2008	janvier 2009	février 2009	mars 2009	avril 2009	mai 2009	juin 2009	juin 2009/juin 2008 (en %)
Bénin									
Essence super	475	485	418	350	350	350	350	350	-26,3
Gazole	430	485	430	375	375	375	375	375	-12,8
Burkina									
Essence super	670	695	665	665	665	665	665	665	-0,7
Gazole	603	675	655	655	655	655	655	655	8,6
Côte d'Ivoire									
Essence super	615	695	670	650	650	636	646	682	10,8
Gazole	545	625	598	575	575	555	520	531	-2,6
Guinée-Bissau									
Essence super	801	609	609	570	545	545	578	589	-26,5
Gazole	729	570	570	528	497	484	499	506	-30,6
Mali									
Essence super	664	680	660	642	635	635	635	635	-4,4
Gazole	580	575	560	550	545	545	545	545	-6,0
Niger									
Essence super	670	592	504	476	476	476	476	476	-29,0
Gazole	664	643	550	492	492	492	465	465	-30,0
Sénégal									
Essence super	802	634	553	552	582	588	607	646	-19,5
Gazole	784	605	504	488	491	491	491	499	-36,4
Togo									
Essence super	505	500	500	500	479	445	445	445	-11,9
Gazole	500	495	495	495	474	440	440	440	-12,0

Source : BCEAO.

INFORMATIONS GENERALES

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BCEAO

(Lomé, le 24 septembre 2009)

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) s'est réuni, le 24 septembre 2009, dans les locaux de l'Agence Principale de la BCEAO, à Lomé, en République Togolaise, sous la présidence de Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la Banque Centrale, son Président statutaire.

Le Conseil, après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) au 30 juin 2009, s'est félicité de la poursuite de la décélération de l'inflation amorcée depuis septembre 2008. Le taux d'inflation, en glissement annuel à fin juin 2009, s'est établi à 0,9%. Les Administrateurs ont toutefois recommandé la vigilance, eu égard aux perturbations climatiques enregistrées dans certains Etats membres, susceptibles d'affecter les résultats de la campagne agricole 2009/2010.

Le Conseil s'est également préoccupé de la faiblesse de la croissance économique dans l'Union, en rapport avec l'impact de la crise économique internationale sur les Etats membres. Les Administrateurs ont noté que les performances économiques de l'année 2009 seraient en retrait par rapport à celles de l'année précédente, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut, en termes réels, étant attendu à 3,2% contre 3,8% en 2008. Le Conseil a, à cet égard, recommandé aux Etats membres de l'Union l'adoption et la mise en œuvre diligente de mesures de soutien aux secteurs d'activité les plus affectés.

Les Administrateurs ont félicité la BCEAO pour les diligences accomplies dans le cadre de la mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres de l'Union du 27 juillet 2009, relatives à l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure des Etats membres de l'Union. A

cet égard, ils ont décidé de l'admissibilité des titres d'Etat émis dans ce cadre, en support des refinancements de la BCEAO.

Le Conseil a autorisé la Banque Centrale à participer au financement de la troisième phase du volet « formation en gestion de la dette » du projet conjoint BCEAO/BEAC de renforcement des Capacités en Afrique du Centre et de l'Ouest. A cet égard, les Administrateurs se sont accordés sur la nécessité de prendre en compte les besoins spécifiques des pays dans l'élaboration et l'exécution du programme d'activité, ainsi que l'objectif d'appropriation du projet par les structures en charge de la dette. Le Conseil a recommandé aux Etats membres de l'UMOA, à l'instar des phases précédentes, d'apporter leur concours au financement de ce projet.

Les Administrateurs ont émis un avis favorable à l'adoption, par le Conseil des Ministres de l'UMOA, des directives de politique de la monnaie et du crédit pour 2010, ainsi que des propositions d'objectifs de solde de balance des paiements et d'avoirs extérieurs, à prendre en compte dans l'élaboration des programmes monétaires au titre de ladite année.

Le Conseil a été informé de l'évolution des relations entre les Etats membres de l'Union et le Fonds Monétaire International et des nouveaux mécanismes de financement du développement initiés par les Institutions Financières Internationales.

Le Conseil a été également informé de l'état d'adoption, par les Etats membres de l'UMOA, des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO.

Par ailleurs, les Administrateurs ont pris note des conclusions de la deuxième rencontre de concertations entre la BCEAO et les

dirigeants des banques et établissements financiers de l'UEMOA organisée à Bamako (Mali) les 1^{er} et 2 juillet 2009 et encouragé la Banque Centrale à poursuivre cette initiative en vue du renforcement de la participation du système bancaire au financement des économies des Etats membres l'Union. Ils ont particulièrement insisté sur la nécessité d'une augmentation de l'offre de services financiers dans l'Union, à un coût plus favorable au développement de l'activité économique.

Les membres du Conseil d'Administration tiennent à exprimer, aux Autorités et au peuple togolais, leurs remerciements pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour.

Fait à Lomé, le 24 septembre 2009

Le Président du Conseil d'Administration

Philippe-Henri DACOURY-TABLEY

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION

(Lomé, le 25 septembre 2009)

Le Conseil des Ministres de l'Union s'est réuni en session ordinaire, le 25 septembre 2009, dans les locaux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Lomé, en République togolaise, sous la présidence de Monsieur Charles Koffi DIBY, Ministre de l'Economie et des Finances de la République de Côte d'Ivoire, son Président en exercice.

Ont également pris part à ces travaux, Monsieur Soumaïla CISSE, Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), Monsieur Philippe-Henri DACOURY-TABLEY, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Abdoulaye BIO-TCHANE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Martin GBEDEY, Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

Au titre de la BCEAO, le Conseil, après examen de la situation économique, financière et monétaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine, s'est félicité de la poursuite de l'atténuation des tensions inflationnistes dans l'Union. Les Ministres ont cependant appelé les Etats membres et les Autorités monétaires à une vigilance accrue sur les évolutions futures, en raison des perturbations climatiques susceptibles d'affecter les résultats de la campagne agricole 2009/2010.

Les Ministres ont examiné et adopté les conclusions du rapport de la Commission, composée des Organes et Institutions communautaires, mise en place par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 17 mars 2009, pour analyser l'impact de la crise internationale sur les Etats membres de l'Union et proposer des mesures de soutien. Ils ont noté que la croissance au sein de l'UEMOA continue de se ressentir de l'impact de la crise économique internationale sur les Etats membres. Ils ont recommandé aux Etats, ainsi qu'aux Organes et Institutions communautaires, d'accélérer la mise en

œuvre des mesures déjà arrêtées dans le cadre des crises alimentaire et énergétique, ainsi que pour l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure. Le Conseil a également demandé aux Etats membres de mettre en œuvre, en complément aux actions engagées au niveau communautaire, des mesures ciblées de soutien aux secteurs les plus affectés par la crise.

Les Ministres ont félicité la Banque Centrale pour la diligence avec laquelle les décisions arrêtées lors de leur session du 27 juillet 2009, relatives à l'apurement des arriérés de paiement sur la dette publique intérieure des Etats membres de l'Union, ont été mises en œuvre. Ils ont encouragé l'Institut d'émission à continuer d'appuyer l'ensemble des efforts entrepris par les Etats, en poursuivant et renforçant les mesures prises en vue de créer les conditions d'un financement sain des économies de l'Union.

Les Ministres ont arrêté les directives de politique de la monnaie et du crédit à prendre en compte par la Banque Centrale, en vue de l'élaboration des programmes monétaires pour l'année 2010, et recommandé aux Etats la mise en œuvre de mesures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans ce cadre.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des actions entreprises en vue du respect de la décision du 17 septembre 2007, relative au relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers de l'Union. A cet égard, le Conseil souligne la responsabilité particulière des actionnaires et de leurs mandataires sociaux dans la mise en œuvre de ladite décision. Il les invite, en conséquence, à prendre toutes les initiatives requises pour conformer leur établissement aux nouvelles exigences en fonds propres.

Le Conseil a procédé à la nomination des auditeurs externes de la BCEAO pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des relations entre les pays membres de l'Union et le Fonds Monétaire International et ont été tenus informés des nouveaux mécanismes de financement du développement initiés par les Institutions Financières Internationales.

Le Conseil a pris acte de l'état d'adoption des textes de base de la Réforme Institutionnelle de l'UMOA et de la BCEAO par les Etats membres de l'Union. A cette occasion, le Conseil a demandé aux Etats qui ne l'ont pas encore fait, d'accélérer et d'achever les procédures d'adoption requises.

Au titre de la Commission Bancaire de l'UMOA, le Conseil des Ministres a pris connaissance des conclusions des travaux de la 77^e session de la Commission Bancaire, tenue le 21 septembre 2009.

Au titre du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, le Conseil des Ministres a approuvé le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 26 juin 2009, à Dakar, au Sénégal. Il a ensuite procédé à la nomination de nouveaux Membres du Conseil Régional, ainsi qu'à la nomination de Monsieur Léné SEBGO en qualité de Président du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers, pour un mandat de trois ans à compter du 23 novembre 2009.

Appréciant les progrès enregistrés au niveau du Marché Financier Régional au cours de ces dernières années, le Conseil des Ministres a, pour la qualité de sa gestion, félicité et exprimé toute sa satisfaction à Monsieur Martin N. GBEDEY dont le dernier mandat arrive à son terme le 22 novembre 2009.

Enfin, le Conseil des Ministres a pris connaissance de l'évolution des activités du marché financier régional au cours du deuxième trimestre de l'année 2009.

Au titre de la BOAD, le Conseil a pris connaissance de l'état de recouvrement des créances sur prêts de la BOAD au 15 septembre 2009, des Directives Générales

pour la préparation du Budget de l'exercice 2010 et l'actualisation des Perspectives Financières 2008-2012 de la BOAD, de la situation au 31 juillet 2009 de l'utilisation des ressources mobilisées par la BOAD, de la situation des ressources du Fonds de Bonification de la BOAD, de l'état d'avancement du Projet de Développement du Marché Financier de l'UEMOA, de la proposition d'autorisation de programme pour la construction de la résidence de fonction du Président de la BOAD et des décisions de la 74^e réunion du Conseil d'Administration tenue à Lomé, le 22 septembre 2009.

Au titre des institutions communautaires (Commission de l'UEMOA, BCEAO, BOAD), le Conseil a approuvé la proposition de textes relatifs à l'adoption, à la mise en œuvre et au financement de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED). Cette initiative est une déclinaison en axes stratégiques d'une vision communautaire qui permettra à l'ensemble des citoyens de l'UEMOA, d'accéder en 2030 à une énergie à bas prix, au sein d'un vaste marché d'échanges d'énergie électrique intégré et harmonisé à l'échelon de l'Afrique de l'Ouest. Ce marché régional produira une énergie propre et s'appuiera sur un partenariat public-privé dynamique.

Par les textes adoptés, le Conseil met notamment en place un dispositif institutionnel de gestion de la stratégie, dont la mise en œuvre sera assurée conjointement par la Commission de l'UEMOA, la BCEAO et la BOAD, à travers un Comité de pilotage, un Comité Technique de Suivi et une Cellule Régionale de Coordination.

Complétant le dispositif de l'IRED, le Conseil a adopté un projet de Décision portant création du Fonds de Développement Energie (FDE).

Ce Fonds est créé dans les livres de la BOAD qui en assure la gestion. Il sera doté et alimenté par des ressources internes déjà identifiées par le Conseil des Ministres au cours de sa session du 19 décembre 2008 et des ressources extérieures.

Au titre de la Commission de l'UEMOA, le Conseil a examiné la situation du réseau routier communautaire, composé de 27 itinéraires d'une longueur de 20 933 km et assurant plus de 90 % des échanges commerciaux entre les Etats membres de l'UEMOA.

Le Conseil a noté que ce réseau routier ne garantit pas à ses usagers un niveau de service élevé homogène et continu, du fait principalement de l'absence d'une classification unique et du manque d'harmonisation des normes de construction et d'entretien.

Il a adopté, pour y remédier, un projet de Règlement qui vise à définir les modalités de classification des routes communautaires, harmoniser leurs caractéristiques de construction, préciser le niveau de service requis et clarifier les domaines d'intervention de la Commission de l'UEMOA et des Etats membres, dans la gestion, le développement et le financement du réseau routier communautaire.

La mise en œuvre de ce texte contribuera à l'augmentation de la durée de vie des structures des chaussées des routes communautaires et, par voie de conséquence à la durabilité des investissements routiers.

Le Conseil s'est, dans le domaine de l'entretien routier, penché sur les difficultés rencontrées par les Etats dans la mise en œuvre et la mise en cohérence de leurs méthodes d'analyse diagnostique des normes et stratégies de programmation des travaux et de mobilisation des ressources financières y afférentes.

Les membres du Conseil ont observé qu'un processus efficace d'entretien du réseau routier pourrait, entre autres, faciliter la mobilisation des appuis extérieurs, dans le cadre du développement des infrastructures routières.

Le Conseil a adopté, en ce sens, un projet de Directive portant harmonisation des stratégies d'entretien routier des Etats membres de l'UEMOA.

Il s'est, en outre, préoccupé du taux de mortalité routière élevé dans l'UEMOA, ainsi que de l'impact négatif des accidents de la route sur les efforts de développement des Etats membres de l'Union.

Le Conseil a, dans ce cadre, examiné et adopté cinq projets de Directive, un projet de Décision et un projet de Recommandation visant la mise en place d'instruments et d'outils opérationnels de gouvernance, aux fins de réduction significative, progressive, en nombre et en gravité, des accidents de la route dans l'espace UEMOA.

Ces textes mettent, par ailleurs, l'accent sur la formation des usagers de la route, ainsi que sur le renforcement des instruments d'audit et de contrôle technique, en matière de sécurité routière.

Le Conseil a été, en outre, informé de l'aboutissement des négociations relatives à la conclusion de l'accord, entre l'UEMOA et la Communauté Européenne, sur certains aspects des services aériens. Cet accord, paraphé le 7 mai 2008, par les représentants dûment mandatés de l'UEMOA et de l'Union Européenne, introduit une clause communautaire de désignation dans les accords aériens entre les Etats membres des deux Organisations.

Le Conseil a noté l'intérêt de l'accord qui préserve la continuité des liaisons aériennes régulières qu'entretiennent les Etats membres de l'UEMOA avec ceux de l'Union Européenne et contribue à l'amélioration de la desserte aérienne de l'espace communautaire.

Le Conseil a adopté un projet de Décision portant approbation et autorisation de signature dudit accord.

Le Conseil a été enfin informé de l'état de mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER).

Le Conseil a pris acte des avancées enregistrées dans la gestion de ce chantier et encouragé la Commission à poursuivre les efforts de mobilisation des financements nécessaires à l'exécution dudit Programme.

En terme de perspectives, le Conseil a invité la Commission à élaborer et à mettre en œuvre un nouveau Programme Economique Régional (2011-2014), prenant en compte les défis majeurs auxquels l'Union est aujourd'hui confrontée, à savoir l'accès à l'énergie, la sécurité alimentaire, l'environnement et le développement des infrastructures économiques.

Les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé

durant leur séjour au Togo, expriment à Son Excellence Faure GNASSINGBE, Président de la République togolaise, au Gouvernement, ainsi qu'au peuple togolais leur profonde gratitude.

Fait à Lomé, le 25 septembre 2009

Le Président du Conseil des Ministres

Charles Koffi DIBY

CHRONOLOGIE DES PRINCIPALES MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE ADOPTEES PAR LA BCEAO ENTRE JANVIER 2002 ET JUIN 2009¹

7 janvier 2002

La Banque Centrale a procédé, valeur 7 janvier 2002, à son premier appel d'offres d'émission de bons de la Banque Centrale au titre de l'année 2002. A cet effet, 400 bons d'une valeur nominale globale de 20,0 milliards et d'une durée de deux semaines ont été mis en adjudication.

L'appel d'offres a enregistré la participation de six intervenants, dont les soumissions d'un montant total de 17,3 milliards ont été retenues à hauteur de 16,8 milliards. Le taux marginal est ressorti à 5,00%.

16 avril 2002

La Banque Centrale a relevé de 3,00% à 9,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques au Mali, à compter de la période de constitution qui a commencé le 16 avril 2002. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA se sont établis comme suit, pour compter du 16 avril 2002 :

- Bénin : 9,00% ;
- Burkina : 3,00% ;
- Côte d'Ivoire : 5,00% ;
- Guinée Bissau : 3,00% ;
- Mali : 9,00% ;
- Niger : 5,00% ;
- Sénégal : 9,00% ;
- Togo : 3,00%.

S'agissant des établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,0% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

7 juillet 2003

Au regard des résultats favorables enregistrés en matière de maîtrise de l'inflation et, d'une manière générale, de stabilité monétaire, la

Banque Centrale a décidé de réduire ses taux directeurs de 100 points de base, à compter du lundi 7 juillet 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 6,50% à 5,50% et le taux de pension de 6,00% à 5,00%.

Cet assouplissement de la politique des taux d'intérêt a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier de l'Union à assurer le financement sain et adéquat de la relance de l'économie régionale. Il a accompagné la dynamique du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO. Enfin, ce desserrement monétaire a traduit la confiance du secteur privé, des épargnants, des investisseurs et des institutions financières dans la solidité des mécanismes de fonctionnement de l'Union Monétaire.

20 octobre 2003

L'examen de la conjoncture économique, monétaire et financière laissant apparaître des signes encourageants de reprise de l'activité économique dans la plupart des Etats de l'Union, une confirmation de la décélération des prix et une consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 20 octobre 2003. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,50% à 5,00% et le taux de pension de 5,00% à 4,50%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire a été l'expression de la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à contribuer au financement sain et à un moindre coût de la relance de l'activité économique dans les Etats membres. Elle a également accompagné la dynamique

1. Il s'agit des mesures ayant entraîné une modification des instruments de politique monétaire.

du marché financier régional qui s'est animé grâce notamment aux émissions de titres publics, organisées dans plusieurs Etats de l'Union, avec le concours de la BCEAO.

16 mars 2004

La Banque Centrale a relevé de 9,00% à 13,00%, le coefficient des réserves obligatoires applicable aux banques du Bénin, à compter de la période de constitution commençant le 16 mars 2004. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont établis comme suit, pour compter du 16 mars 2004 :

- Bénin : 13,00%
- Burkina : 3,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 5,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

22 mars 2004

Au regard des évolutions favorables constatées au niveau de l'orientation de l'activité économique, de la maîtrise de l'inflation et de la consolidation des réserves de change, la Banque Centrale a décidé de poursuivre l'assouplissement de ses conditions monétaires, en réduisant ses taux directeurs de 50 points de base, à compter du lundi 22 mars 2004. Ainsi, le taux d'escompte est passé de 5,00% à 4,50% et le taux de pension de 4,50% à 4,00%.

Cette nouvelle détente de la politique monétaire, après les baisses de 150 points de base des taux directeurs en 2003, traduisait la confiance de l'Institut d'émission commun dans la capacité du système financier à soutenir la reprise économique constatée dans les Etats membres de l'Union, par un financement à un moindre coût. Elle visait également à encourager les initiatives d'investissements nécessaires à la consolidation de l'activité économique.

16 juin 2005

La Banque Centrale a relevé les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques de 13,00% à 15,00% au Bénin, de 3,00% à 7,00% au Burkina et de 5,00% à 9,00% au Niger, à compter de la période de constitution commençant le 16 juin 2005. Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans l'UMOA sont fixés comme suit, pour compter du 16 juin 2005 :

- Bénin : 15,00%
- Burkina : 7,00%
- Côte d'Ivoire : 5,00%
- Guinée Bissau : 3,00%
- Mali : 9,00%
- Niger : 9,00%
- Sénégal : 9,00%
- Togo : 3,00%

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires est demeuré inchangé à 5,00% pour l'ensemble des Etats de l'UMOA.

24 août 2006

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a relevé ses taux directeurs de 0,25 point de pourcentage à partir du 24 août 2006. A compter de cette date, le taux de pension est passé de 4,00% à 4,25% et le taux d'escompte de 4,50% à 4,75%.

Cette décision qui vise à conforter la contribution de la politique monétaire à la stabilité macroéconomique, s'inscrit dans un contexte marqué par les inquiétudes suscitées notamment par l'évolution prévisible des prix au sein des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), de nature à entraver la réalisation de l'objectif de stabilité des prix et, par conséquent, d'une croissance économique saine et durable. Le relèvement des taux directeurs de la BCEAO contribue à la maîtrise de l'inflation au sein de l'UMOA et, partant, à la sauvegarde de la compétitivité des économies des Etats membres.

1^{er} trimestre 2007

La conduite de la politique monétaire, au cours des trois premiers mois de l'année 2007,

a été marquée notamment par le retour de la Banque Centrale sur le marché monétaire, avec le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités.

A travers la reprise de ses opérations le 5 février 2007, la BCEAO avait pour objectif de contenir les effets d'une diminution sensible de la liquidité bancaire en fin d'année 2006 sur le loyer de l'argent. Ces opérations devaient permettre de créer les conditions d'un recyclage optimal des disponibilités sur le marché interbancaire et de préserver la cohérence de la hiérarchie des taux sur le marché des capitaux à court terme.

Au terme du premier trimestre 2007, la Banque Centrale a organisé sept appels d'offres d'injection de liquidités. Les soumissions reçues ont évolué entre 18,1 et 40,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,975% à 5,500%.

2^e trimestre 2007

Au cours du deuxième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi le lancement d'appels d'offres hebdomadaires d'injection de liquidités. Au terme de ce trimestre, treize appels d'offres d'injection de liquidités ont été organisés. Les soumissions reçues ont évolué entre 21,3 et 47,2 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 4,0000% à 4,3500%.

3^e trimestre 2007

Durant le troisième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. L'Institut d'émission a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités, portant à trente-trois le nombre total de ces opérations depuis leur reprise à compter du 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 11,7 et 41,7 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,0000% à 4,2000%.

4^e trimestre 2007

Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize appels d'offres d'injection de liquidités,

portant à quarante-six le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 29,9 et 97,8 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont fluctué dans une fourchette de 3,3000% à 5,0000%.

1^{er} trimestre 2008

Durant le premier trimestre 2008, la Banque Centrale a poursuivi ses interventions sur le marché monétaire. Elle a ainsi organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à cinquante-neuf le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 65,1 et 135,5 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué à la baisse, en se situant dans un intervalle de 2,7500% à 4,4000% contre une plage de 3,3000% à 5,0000% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2008

Poursuivant ses interventions sur le marché monétaire au cours du deuxième trimestre 2008, la Banque Centrale a organisé treize (13) appels d'offres d'injection de liquidités, portant à soixante-douze le nombre total de ces opérations depuis leur reprise le 5 février 2007. Les soumissions reçues ont évolué entre 97,8 et 147,9 milliards. Les taux d'intérêt offerts ont évolué dans un intervalle de 3,7500% à 4,2500%, contre une plage de 2,7500% à 4,4000% le trimestre précédent.

3^e trimestre 2008

Au cours du troisième trimestre 2008, la BCEAO, tenant compte des risques pesant sur la stabilité des prix au sein de l'Union, a décidé, à compter du 16 août 2008, du relèvement d'un demi (½) point de pourcentage de son principal taux d'intervention, en l'occurrence le taux de pension, pour le porter de 4,25% à 4,75%. Le taux d'escompte a été fixé à 6,75%.

En outre, la BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités. Le montant mis en adjudication est resté stable à 100,0 milliards entre le 30 juin 2008 et le 30 septembre 2008. Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,9720% à

4,5682% contre une plage de 3,9407% à 4,2331% le trimestre précédent.

4^e trimestre 2008

Dans le contexte du quatrième trimestre 2008 marqué par le début des répercussions de la crise financière sur l'activité économique, un niveau encore élevé de l'inflation et un rythme de croissance relativement soutenu des crédits à l'économie, la Banque Centrale a maintenu inchangé son principal taux directeur. Ainsi, le taux de pension est demeuré à 4,75%, son niveau en vigueur depuis le 16 août 2008.

En outre, la Banque Centrale a poursuivi ses opérations hebdomadaires d'injection de liquidités, en portant le montant mis en adjudication de 100,0 milliards le 30 septembre 2008 à 160,0 milliards le 31 décembre 2008. La conduite de ces opérations par la Banque Centrale a contribué à satisfaire les besoins en ressources des banques et à limiter les tensions sur les taux.

1^{er} trimestre 2009

La conduite de la politique monétaire, au cours du premier trimestre 2009, a été marquée par le renforcement du cadre opérationnel de la BCEAO sur le marché monétaire, qui s'est traduit depuis le 19 février 2009 par l'activation du guichet d'appels d'offres à un mois, en sus de celui à une semaine.

Ces actions de la BCEAO visaient à rassurer les banques sur la volonté de la Banque Centrale à couvrir leurs besoins de liquidité. Elles ont, par ailleurs, contribué à faire évoluer, en mars 2009, les taux du marché interbancaire à une semaine dans l'intervalle compris entre le taux minimum de souscription et celui de la pension. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,71% en mars 2009 contre 4,87% en février 2009 et 6,02% en décembre 2008, se situant entre le taux minimum des appels d'offres à une semaine (3,7500%) et celui de la pension (4,7500%).

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,8068% à 4,7490% contre une

plage de 4,4986% à 4,7435% le trimestre précédent.

2^e trimestre 2009

La conjoncture économique et financière de l'Union durant le deuxième trimestre 2009 a été marquée par la détérioration des perspectives de croissance et l'apparition de tensions sur les finances publiques, dans un contexte d'atténuation des pressions inflationnistes et de ralentissement de la progression de l'encours des crédits à l'économie.

Dans ce contexte, la BCEAO a procédé à une baisse de 0,50 point de pourcentage de ses taux directeurs. Ainsi, à compter du 16 juin 2009, le taux de pension a été ramené de 4,75% à 4,25% et le taux d'escompte qui sert de référence en matière de pénalité, de 6,75% à 6,25%. Cette baisse des taux directeurs de la Banque Centrale devrait ainsi donner aux banques une marge de réduction de leurs taux débiteurs.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer le signal envoyé au marché à travers la baisse des taux directeurs et d'accroître la capacité des banques à financer l'économie, la BCEAO a revu à la baisse les coefficients de réserves obligatoires dans quatre Etats de l'Union (Bénin, Mali, Niger et Sénégal). Ainsi, les coefficients des réserves obligatoires applicables aux banques dans ces Etats sont fixés comme suit à compter du mardi 16 juin 2009 :

Bénin : 9,0% au lieu de 15,0% ;
Mali : 7,0% au lieu de 9,0% ;
Niger : 7,0% au lieu de 9,0% ;
Sénégal : 7,0% au lieu de 9,0%.

Les coefficients des réserves obligatoires restent inchangés au Burkina (7,0%), en Côte d'Ivoire (5,0%), en Guinée-Bissau (3,0%) et au Togo (3,0%).

Pour les établissements financiers distributeurs de crédits, le coefficient des réserves obligatoires demeure fixé à 5,0% dans tous les Etats membres de l'Union.

La BCEAO a poursuivi ses opérations hebdomadaires et mensuelles de couverture des besoins en liquidités des banques. Ces

actions ont contribué à faire replier les taux du marché interbancaire à une semaine. En effet, le taux interbancaire moyen à une semaine s'est inscrit à 4,37% en juin 2009, contre 4,63% en mai 2009 et 4,71% en mars 2009. Sur les deux dernières semaines du mois de juin qui ont suivi la décision de la Banque Centrale, le taux moyen interbancaire sur

cette maturité s'est élevé à 4,14%, en dessous du nouveau taux de la pension.

Les taux d'intérêt moyens pondérés hebdomadaires ont évolué dans un intervalle de 3,5653% à 3,9923%, contre une plage de 3,8068% à 4,7490% le trimestre précédent.

CHRONOLOGIE ECONOMIQUE ET POLITIQUE DES ETATS DE L'UNION

BENIN

1^{er} août 2009 - Célébration du 49^e anniversaire de l'accession à l'indépendance du Bénin à Lokossa dans le Département du Mono-Couffo.

1^{er}-2 août 2009 - Tenue à Cotonou, d'un forum national sur la troisième génération de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

3 août 2009 - Atelier de validation des travaux de la Commission nationale de mise en place de l'Institut de la Femme au Bénin.

- Lancement de l'Assemblée générale constitutive du Réseau National des bénéficiaires du programme de micro-crédits aux plus pauvres (RéNaB/MCPP).

4 août 2009 - Réunion à Cotonou de la Commission mixte du Parlement de la CEDEAO sur le thème : « *La transhumance face à l'impératif de l'intégration régionale* ».

- Signature de deux contrats relatifs aux travaux de construction d'infrastructures au Port de Cotonou dans le cadre du projet « *Accès aux marchés* » du Millenium Challenge Account (MCA-Bénin) pour un montant global de 38,2 milliards de FCFA, et d'un accord complémentaire entre le Gouvernement du Bénin et le Millenium Challenge Corporation (MCC).

- Cérémonie officielle de lancement des activités du Réseau National des bénéficiaires du programme de micro-crédits aux plus pauvres (RéNaB/MCPP).

4-10 août 2009 - Tenue à Cotonou de la 24^e session statutaire et budgétaire du Comité Interparlementaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (CIP-UEMOA).

5 août 2009 - Le Conseil des Ministres déclare le groupement Bolloré et SMTC attributaire de la mise en concession d'un terminal à conteneurs au Port Autonome de Cotonou, dans le cadre du projet « *Accès*

aux marchés » du Millenium Challenge Account (MCA-Bénin) pour un montant de 130, 0 milliards de FCFA.

6 août 2009 - Signature d'un accord de prêt entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et le Bénin, d'un montant de 9 milliards de FCFA pour le financement partiel du projet de sécurité alimentaire par l'aménagement des bas-fonds et le renforcement des capacités de stockage.

6-7 août 2009 - Visite à Cotonou de Monsieur Ibrahim Assan MAYAKI, Secrétaire Exécutif du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

7 août 2009 - Le Président Boni YAYI a reçu en audience M. Vincent BOLLORE, Président Directeur Général du Groupe BOLLORE, qui envisage d'investir 130,0 milliards de FCFA au Bénin dans les filières logistiques, notamment au Port Autonome de Cotonou.

10-14 août 2009 - Organisation à Cotonou d'un séminaire de formation sur la sécurité maritime par l'Institut américain de défense et des études juridiques internationales.

11 août 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier de sensibilisation des parlementaires béninois, animé par le Ministre des Mines et des Ressources Pétrolifères, Monsieur Barthélémy KASSA, sur la charte de l'eau adoptée par les Etats membres de l'Autorité du bassin du Niger, dans le cadre de la gestion commune des ressources de ce fleuve.

12 août 2009 - Organisation à la Chambre de Commerce et d'industrie du Bénin (CCIB) d'un atelier d'échanges entre le Comité des anciens doyens de la Faculté des Sciences agronomiques et les acteurs du secteur avicole, dans le cadre du lancement de « *L'initiative relais avec la diaspora* » pour le développement dudit secteur.

14 août 2009 - Conférence de presse de Monsieur Jean-Pierre QUADRI, Directeur Général de la British American Tobacco (BAT), relative à la fermeture de leur usine à Ouidah (Sud-Ouest) prévue pour le 31 octobre 2009. Le siège de la société sera transféré de Ouidah à Cotonou, pour la commercialisation et le marketing qui resteront désormais ses seules activités au Bénin.

17 août 2009 - Visite de courtoisie de Monsieur Jerry John RAWLINGS, ancien Président de la République du Ghana, au Chef de l'Etat, le Président Boni YAYI.

18 août 2009 - Séance d'échanges entre le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Idriss L. DAOUDA, et les opérateurs du secteur privé, sur le rôle des petites et moyennes entreprises (PME) comme levier de développement économique et social du Bénin.

- Formation à Bohicon (Département Zou-Collines, Centre du Bénin) des journalistes et acteurs de la société civile sur le thème « *Les principes et outils de l'aménagement du territoire* ».

19 août 2009 - Décoration au grade de commandeur dans l'Ordre national du Bénin de l'Ambassadeur des Etats-Unis au Bénin, Son Excellence Madame Gayleatha B. BROWN au terme d'un séjour de trois années passées au Bénin.

24 août 2009 - La Corée du Sud fait un don d'équipements d'une valeur d'un milliard de FCFA au profit de la Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA).

25 août 2009 - Organisation à Cotonou d'une conférence-débat par l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Bénin (OECCA-Bénin) en partenariat avec le Conseil National du Patronat du Bénin (CNPB) sur le thème « *L'entreprise face au défi de la gouvernance et de l'information financière* ».

- Deuxième session ordinaire du Bureau Exécutif de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) à Cotonou.

- Visite du Chef de l'Etat sur le site de construction de la Société des Ciments du

Golfe (SCG) à Sèmè-Podji (Sud-Est), dont la capacité de production est estimée à 800.000 tonnes par an.

- Tenue à Ouidah d'un atelier sur la traite des enfants organisé par le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) à l'intention des journalistes membres du réseau des journalistes contre la traite et la maltraitance des enfants.

26 août 2009 - Remise du rapport de la Commission ad hoc chargée de la mise en place de l'Institut de la femme au Président Boni YAYI.

26-28 août 2009 - Visite d'amitié et de travail du Président de la République de Guinée Equatoriale, son excellence Monsieur Téodoro Obiang NGUEMA MBASOGO au Bénin.

28 août 2009 - Installation officielle à Cotonou des membres de la Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA) par la Cour Constitutionnelle.

29 août 2009 - Le Président Boni YAYI rencontre les Présidents des Institutions de l'Etat, en vue d'examiner le fonctionnement de chaque Institution et les relations inter-institutionnelles pour un climat social et politique plus apaisé.

31 août 2009 - Début des travaux de la session ordinaire de la Commission de sécurité et de santé au travail, consacrés à la relecture de la liste des maladies professionnelles en vigueur au Bénin.

- Le Professeur Sikirou Adam KOLAWOLE est élu Président de la Mission Indépendante du Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA) par les membres de la Commission Politique de Supervision (CPS) dudit organe.

3 septembre 2009 - Organisation à Cotonou d'une séance de sensibilisation sur le thème « *L'hygiène, la sécurité et la santé au travail* » à l'intention des travailleurs du secteur informel du port de pêche de Cotonou.

3-5 septembre 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier de sensibilisation des enfants et des jeunes à l'économie et à la protection de l'eau.

7 septembre 2009 - Signature à Cotonou entre le Bénin et le Burkina Faso du compromis de saisine de la Cour Internationale de Justice dans le cadre du différend frontalier existant entre les deux pays.

- Le Président Boni YAYI rencontre l'équipe nationale de football et les membres de l'encadrement technique dans le cadre de la qualification du Bénin à la prochaine coupe d'Afrique des Nations 2010 en Angola.

- Installation à Porto-Novo des membres de la cellule départementale Ouémé-Plateau du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

- Inauguration à Savè (département du Zou-Collines) par le Président Boni YAYI d'un système d'approvisionnement en eau potable.

9 septembre 2009 - Visite de courtoisie du Président Mathieu KERÉKOU, ancien Président de la République, au Président Boni YAYI.

9-10 septembre 2009 - Visite d'amitié et de travail au Bénin de Son Excellence M^{me} Ellen Johnson SIRLEAF, Présidente du Libéria.

10 septembre 2009 - Signature à Cotonou, entre le Bénin et le Groupe Bolloré, de la convention de cession et d'exploitation d'un terminal à conteneurs au Port Autonome de Cotonou d'un montant de 14 milliards de FCFA.

10-11 septembre 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier parlementaire pour actualiser le projet de loi portant répression de la corruption et de l'enrichissement illicite au Bénin.

- Organisation d'un atelier sur « *L'amélioration des itinéraires techniques du cotonnier au Bénin* » par l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) à Possotomè.

11 septembre 2009 - Signature à Cotonou, entre le Bénin et la Commission de l'UEMOA, d'un accord de don concernant la prise en charge de la contrepartie du Bénin à hauteur de 20% du coût hors taxe du projet de bitumage de la route Djougou-Ouaké-frontière Togolaise et la

bonification du taux d'intérêt du prêt de la BOAD d'un montant de 2. 829.710.000 FCFA.

- Signature à Cotonou, entre le Bénin et la Commission de l'UEMOA, d'un accord de don d'un montant de 2.167.573.829 FCFA concernant la bonification du taux d'intérêt du prêt « *Istisna'a* » octroyé par la Banque Islamique de Développement (BID), dans le cadre du projet de protection de la côte à l'est de l'épi de Sifato à Cotonou .

13 septembre 2009 - Célébration à Cotonou de la 11^e journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle.

14 septembre 2009 - Le Président Boni YAYI effectue une visite à Athiémé (Département du Mono-Couffo) pour constater l'ampleur des dégâts causés par l'inondation dans la région.

14-15 septembre 2009 - Organisation à Cotonou par la Société Ouest Africaine de Gestion des Actifs (SOAGA) d'un forum sur l'investissement et l'épargne.

14-16 septembre 2009 - Tenue à Cotonou d'un atelier préparatoire de la 15^e Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques des pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

14-18 septembre 2009 - Organisation à Cotonou du 5^e forum international de la Coalition pour la protection du Patrimoine Génétique africain (COPAGEN).

15 septembre 2009 - La CEDEAO fait don d'un montant de 75 millions de FCFA aux populations sinistrées suite aux dernières inondations au Bénin.

- Inauguration par le Président Boni YAYI et Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de l'espace de l'initiative francophone pour la formation à distance des instituteurs.

16-18 septembre 2009 - Tenue à Cotonou du 2^e atelier de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'intention des barreaux d'Afrique de l'Ouest.

17 septembre 2009 - Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière, précédemment suspendu de ses fonctions dans le cadre des investigations relatives au dossier des contrats de la CEN-SAD, réintègre le Gouvernement après avoir été blanchi de toute faute.

18 septembre 2009 - Séance de travail du Ministre de l'Economie et des Finances avec les Directeurs Généraux de Banques. A pris part à cette séance de travail le Directeur National de la BCEAO pour le Bénin.

19 septembre 2009 - La Libye fait don de 35 tonnes de vivres et d'effets vestimentaires aux victimes des dernières inondations au Bénin.

22 septembre 2009 - Organisation à Cotonou par le Ministère d'Etat, Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale d'un séminaire de formation sur le thème : « *Les principes et pratiques de la gestion axée sur les résultats* ».

- Tenue à Cotonou d'un atelier de validation du rapport d'évaluation de la situation du Bénin sur la capacité de production alimentaire.

24 septembre 2009 - Tenue à Lokossa d'un atelier de synthèse de formation des élus consulaires pour une bonne gestion des chambres interdépartementales des métiers du Bénin.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant création, attributions et organisation du Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales.

- Le Conseil des Ministres adopte un projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité permanent de concertation et de négociation Gouvernement/centrales et confédérations syndicales.

25 septembre 2009 - Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) octroie un

don d'un lot de matériels d'un montant de cinq (5) millions de FCFA à l'intention des femmes sinistrées des inondations.

28 septembre 2009 - Le Président Boni YAYI rencontre la délégation du Fonds Monétaire International en fin de mission au Bénin.

- Tenue à Cotonou du cours régional de politique commerciale de l'Organisation Mondiale du Commerce.

28-29 septembre 2009 - Organisation à Cotonou de la 28^e session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger.

28-30 septembre 2009 - Organisation à Cotonou d'un atelier régional de la norme ISO/AFNOR sur le thème : « *L'évaluation de la conformité et le commerce* ».

28 septembre-2 octobre 2009 - Tenue à Cotonou d'un symposium international sur les transports maritimes et l'économie maritime dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

29 septembre 2009 - Tenue à Cotonou de la 16^e réunion de la Coordination des bailleurs de fonds du Système d'Echange d'Energie Electrique Ouest Africain (EEEOA).

COTE D'IVOIRE

2 septembre 2009 - Tenue à Abidjan de la quatrième conférence annuelle de l'Alliance Africaine de Cajou (ACA).

4 septembre 2009 - Une mission d'évaluation des 1000 micro-projets du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en faveur des ex-combattants démobilisés a rencontré les autorités préfectorales et les Forces Nouvelles à Bouaké.

7 septembre 2009 - Organisation d'une séance de travail entre une délégation du Gouvernement japonais et la Commission Electorale Indépendante (CEI).

9 septembre 2009 - Le Ministre de la Défense, M. Amani N'GUESSAN, a procédé au lancement de l'opération de démobilisation

des éléments des Forces Nouvelles de la Zone 10.

10 septembre 2009 - Tenue à Abidjan d'un atelier de validation de l'étude du Plan National de Bonne Gouvernance et de Lutte Contre la Pauvreté (PNBG-LCP), organisé par le Secrétariat à la Gouvernance.

11 septembre 2009 - Organisation par la Commission Electorale Indépendante (CEI) d'un atelier de validation des consultations avec les organisations de la société civile.

- Tenue d'un atelier de validation de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) à l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan. Le coût de ce programme est évalué à un peu plus de 100 milliards de FCFA sur quatre ans.

17 septembre 2009 - Le Président de la République, S.E. M. Laurent GBABGO a élevé le Président du Burkina Faso, S.E. M. Blaise COMPAORE, à la dignité de Grand-Croix de l'ordre national.

- Le Chef de l'Etat, S.E. M. Laurent GBABGO, a reçu en audience une mission conjointe d'évaluation Fonds Monétaire International-Banque Mondiale-Banque Africaine de Développement (FMI-BM-BAD) conduite par le Chef de mission du FMI pour la Côte d'Ivoire M^{me} Doris ROSS.

18 septembre 2009 - Ouverture à Abidjan de la 18^e session annuelle du Conseil des Gouverneurs de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF).

22 septembre 2009 - Rencontre entre le Président de la République, S.E. M. Laurent GBABGO, et le Secrétaire Général de l'ONU, M. Ban Ki-MOON, au Siège des Nations Unies. Au cours de cette rencontre les deux personnalités ont évoqué l'évolution de la situation socio-politique, ainsi que le processus électoral en Côte d'Ivoire.

24 septembre 2009 - Les Gouvernements américain et ivoirien, représentés respectivement par l'Ambassadrice, S.E. M^{me} Wanda NESBITT, et le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi

DIBY, ont signé une convention d'accord bilatéral portant sur une annulation de dette de 123,323 milliards de FCFA, sur la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2012.

28 septembre 2009 - Le Ministre ivoirien de l'Economie et des Finances, M. Charles Koffi DIBY, et le Président du Comité de coordination des créanciers privés (Club de Londres), Thierry DESJARDINS, ont paraphé un accord préliminaire portant restructuration de la dette privée de la Côte d'Ivoire.

NIGER

2 juillet 2009 - Cérémonie d'ouverture de l'atelier de dissémination du rapport sur les perspectives économiques en Afrique.

7 juillet 2009 - Cérémonie d'ouverture de la sixième revue conjointe Gouvernement du Niger - partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation, présidée par le Ministre de l'Education Nationale, Dr Ousmane SAMBA MAMADOU, en présence de plusieurs membres du Gouvernement.

12 juillet 2009 - Ouverture de la campagne référendaire par le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA.

13 juillet 2009 - Séjour au Niger d'une mission de travail de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre des études de faisabilité du projet d'interconnexion ferroviaire en Afrique de l'Ouest.

14 juillet 2009 - Signature d'un mémorandum d'entente relatif à l'assistance médicale cubaine au Niger par la Ministre de la Santé Publique, Dr Fatimata MOUSSA, et l'Ambassadeur de la République de Cuba au Niger, S.E. M. Roberto Rodriguez PENA.

21 juillet 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience une mission conjointe de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont le but était d'identifier les mécanismes par lesquels ces organisations peuvent jouer un rôle

pour assurer la continuité du dialogue internigérien.

23 juillet 2009 - Signature d'une décision modifiant et complétant l'ordonnance 99-37 du 4 septembre 1999, portant code électoral par le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA.

24 juillet 2009 - Une délégation de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) conduite par M. Pierre BUYOYA, ancien Président de la République du Burundi, a été reçue par le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA. Leur entretien a porté sur les préoccupations de l'OIF relatives à la situation politique au Niger.

30 juillet 2009 - Le Chef de l'Etat, S.E. M. Mamadou TANDJA, a reçu en audience une délégation de la China National Petroleum Company (CNPC), conduite par son Vice-Président, Wang Xing Yi. Leur entretien a porté sur l'état d'avancement des travaux de construction de la raffinerie de pétrole de Zinder.

3 août 2009 - Célébration du 49^e anniversaire de la proclamation de l'indépendance du Niger.

4 août 2009 - Tenue du référendum sur le projet de la nouvelle Constitution du Niger.

7 août 2009 - La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) proclame les résultats du référendum du 4 août 2009 qui approuve la nouvelle Constitution du pays par 92,50% des suffrages exprimés.

12 août 2009 - Le Conseil des Ministres a examiné et adopté le projet de décret fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi n° 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi n°2008-37 du 10 juillet 2008 relative au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

14 août 2009 - La Cour Constitutionnelle valide les résultats du référendum du 4 août 2009 sur le projet de Constitution.

18 août 2009 - Le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA,

signe le décret portant promulgation de la Constitution du 4 août 2009 .

19 août 2009 - Signature par le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA, du décret portant convocation du corps électoral en vue des élections législatives.

21 août 2009 - Cérémonie de prestation de serment du Premier Ministre S.E. M. Seini OUMAROU.

- Nomination par le Chef de l'Etat des membres du 1^{er} Gouvernement de la 6^e République.

24 août 2009 - Ouverture des travaux de la deuxième revue, au titre de l'année 2009, du Programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance.

28 août 2009 - Le Conseil des Ministres réuni sous la présidence de S.E. M. Mamadou TANDJA, Président de la République, a examiné et adopté :

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord de financement, entre la République du Niger et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA), d'un montant de dix millions huit cent mille francs CFA, signé le 15 janvier 2009 à Rome (Italie), en vue du financement du projet Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural ;

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt n° 784, d'un montant d'environ vingt millions de dollars US, signé le 27 mars 2009 à Niamey, entre le Gouvernement de la République du Niger et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe, relatif au financement du projet du Barrage Kandadji ;

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt d'un montant de sept millions cinq cent mille dollars US, signé à Niamey le 6 avril 2009, entre le Gouvernement de la République du Niger et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC), relatif au financement partiel du projet de construction du barrage de Kandadji et des ouvrages annexes du Programme de régénération des Ecosystèmes et de mise en valeur de la vallée du Niger ;

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord de prêt, entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République du Niger, pour le financement partiel du programme de régénération des écosystème et de mise en valeur de la vallée du Niger, d'un montant de dix milliards de francs CFA, signé le 18 avril 2009 à Niamey ;

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification de l'accord cadre signé le 17 mars 2009 à Niamey, entre la République du Niger et la République Populaire de Chine, relatif à l'octroi d'un prêt préférentiel d'un montant de 650 millions de Yuans par la Chine au Niger, via la Banque d'Import-Export, pour soutenir le projet d'exploitation d'uranium de la Société des Mines d'Azelik (SONIMA).

4 septembre 2009 - Point de presse du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE, en présence des membres de la mission du Fonds Monétaire International, sur les résultats de la troisième revue du programme économique et financier.

7 septembre 2009 - Mise en place officielle du Conseil National de la Population (CONAPO), en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie du Gouvernement en matière de politique de la population.

9 septembre 2009 - Le Conseil des Ministres a adopté :

- le projet d'ordonnance portant création de deux établissements publics à caractère administratif, dénommés « Ecoles Normales d'Instituteurs » d'Agadez et de Diffa ;

- le projet de décret déterminant les missions et fixant l'organisation et le fonctionnement des Directions et Services Centraux du Ministère de l'Education Nationale ;

- le projet de décret accordant le bénéfice du régime B du Code des Investissements à la Société Nigérienne de Rafrâichissement pour la production de l'eau minérale ;

- le projet de décret accordant le bénéfice du Code des Investissements à la Société d'Aménagement des Terrains Urbains du Niger (SATU-Niger SA) ;

- le projet de décret accordant le bénéfice des avantages du Code des investissements au titre des programmes d'extension, de modernisation, de renouvellement et de diversification à la Société Nigérienne de Transformation Agricole (SOTRAGRI).

10 septembre 2009 - Tenue à Niamey de la réunion du Comité de pilotage de la revue de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière, sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE.

- Signature par le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA, du décret portant convocation du corps électoral pour les élections municipales.

14 septembre 2009 - Le Président de la République, S.E. M. Mamadou TANDJA a reçu en audience une délégation du Parlement panafricain. L'entretien a porté sur la situation politique du Niger.

15 septembre 2009 - Rencontre sur le projet de construction du port sec de Dosso, entre le Ministre de l'Economie et des Finances, M. Ali Mahamane LAMINE ZEINE, et une délégation de la Société Financière Internationale-Banque Mondiale (SFI/BM).

22 septembre 2009 - Le Conseil des Ministres adopte :

- le projet d'ordonnance modifiant et complétant la loi n° 2003-58 du 10 décembre 2003 fixant le nombre de sièges par Conseil municipal ;

- le projet d'ordonnance autorisant la ratification du Traité instituant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), révisé le 17 octobre 2008 au Québec (CANADA) ;

- le projet de décret portant approbation de l'accord intergouvernemental relatif au gazoduc transaharien, entre la République Fédérale du Nigeria, la République du Niger et la République Algérienne Démocratique et Populaire, signé le 3 juillet 2009 à Abuja (Nigeria) ;

- le projet de décret portant création, attributions, composition et modalités de

fonctionnement de la Commission Nationale pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;

- le projet de décret mettant fin à la procédure du juge unique devant les Tribunaux de Grande Instance.

25 septembre 2009 - Ouverture de la première session extraordinaire du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT).

29 septembre 2009 - Début à Niamey des travaux de la table ronde sur le Programme National d'Investissement Agricole.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE LA BCEAO

Périodiques

- 1 - Rapport annuel de la BCEAO – de 1956 à 2008 (annuel)
- 2 - Notes d'Information et Statistiques – de 1956 à 2004
 - Statistiques monétaires (mensuel)
 - Statistiques économiques (trimestriel)
 - Etudes et recherche (trimestriel)
 - Informations générales (trimestriel)
- 3 - Bulletin mensuel de conjoncture - d'octobre 2005 à janvier 2009
- 4 - Bulletin mensuel de statistiques monétaires et financières - de janvier 2005 à avril 2009
- 5 - Note trimestrielle d'information - de mars 2005 à septembre 2009
- 6 - Annuaire statistique - 2004, 2005, 2006, 2007
- 7 - Annuaire des banques et établissements financiers – de 1967 à 2007
- 8 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers (annuel)
 - Bilans des banques et établissements financiers – de 1967 à 2003
 - Bilans et comptes de résultats des banques et établissements financiers – 2004, 2005, 2006
- 9 - Recueil des textes légaux et réglementaires – 2003
- 10 - Monographies des Systèmes Financiers Décentralisés (annuel) – de 1993 à 2006
- 11 - Perspectives économiques des Etats de l'UEMOA (2006, 2007)
- 12 - Revue de la stabilité financière dans l'UEMOA (2006, 2008)
- 13 - Revue Economique et Monétaire (juin 2007, décembre 2007, juin 2008)

Ouvrages

- 14 - Plan Comptable Bancaire de l'UMOA (4 volumes) – Dakar, Edition BCEAO, août 1994
 - Recueil des instructions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations bancaires
 - Volume I : Cadre réglementaire général
 - Volume II : Documents de synthèse
 - Volume III : Transmission des documents de synthèse
- 15 - Histoire de l'UMOA (3 tomes en français et en anglais) – Paris, Edition Georges Israël, janvier 2000
- 16 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA) (4 tomes)
 - Plan comptable général des entreprises – Paris, Edition Foucher, décembre 1996
 - Guide d'application – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Système minimal de trésorerie – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
 - Tableaux de passage – Paris, Edition Foucher, octobre 1997
- 17 - Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)
 - Liste intégrale des comptes et états financiers - Dakar, Edition BCEAO, 2005
- 18 - Méthodologie d'Analyse Financière – Dakar, Edition BCEAO, 2004

ACHEVE D'IMPRIMER SUR LES PRESSES
DE L'IMPRIMERIE DE LA BCEAO
NOVEMBRE 2009



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avenue Abdoulaye Fadiga
BP 3108 - Dakar - Sénégal
www.bceao.int